MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Public de la petite enfance

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant



Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant

Qualité des pratiques

Ce référentiel, mis au service des besoins et des droits des jeunes enfants,
est le fruit du croisement de regards entre chercheurs, professionnels de terrain
et institutionnels. Tout au long de la démarche, les nombreuses personnes
qui ont été parties prenantes de cette élaboration ont travaillé pour parvenir à un document
où la rigueur intellectuelle et scientifique soit convertie dans le langage concret
des pratiques et des professionnels qui œuvrent chaque jour à l'accueil.

Que tous les membres de cette démarche, membres du comité scientifique,
membres des groupes de travail, du comité de pilotage, relecteurs,
ainsi que les 2 000 acteurs de la petite enfance qui ont contribué
par le biais d'un questionnaire à l'amélioration de ce document,
soient ici chaleureusement remerciés.

Méthode de travail

Le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant est élaboré à partir du dernier état des connaissances sur le jeune enfant et les spécificités de son développement, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989), les besoins fondamentaux universels de l'enfant (conférence de consensus, 2017), l'interdiction des violences éducatives ordinaires (Loi du 10 juillet 2019), la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (arrêté du 23 septembre 2021), la définition de la maltraitance d'origine individuelle, collective ou institutionnelle (loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants), des recommandations portées par le Haut conseil de l'enfance et de l'adolescence et par les travaux conduits dans le cadre du projet des 1 000 premiers jours, et d'un comité scientifique.

Un document préliminaire a nourri les discussions de sept groupes de travail rassemblant près de 200 professionnels, acteurs institutionnels, élus, gestionnaires, représentants des parents et universitaires. La synthèse de ces travaux a donné lieu à un pré-référentiel soumis à une large concertation : près de 2 000 acteurs de la petite enfance ont testé sa clarté, sa pertinence et son adaptabilité aux pratiques du terrain. La relecture du référentiel définitif est assurée par les acteurs de la petite enfance en veillant à la participation de professionnels, d'institutions et d'universitaires.

Objectif(s)

L'article L214-1-1 du code de l'action sociale et des familles précise que les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, établis par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, sont déclinés dans des référentiels nationaux.

Ce référentiel national de la qualité d'accueil a pour objectif de dégager des pratiques concrètes, précises et pragmatiques pour permettre d'orienter et d'assurer la qualité dans les modes d'accueil collectifs et individuels sous toutes leurs formes, y compris dans le cadre de l'intervention de professionnels au domicile parental.

Il prend appui sur l'état des connaissances du développement de l'enfant et des modalités d'accueil et d'accompagnement de leurs parents. Il n'a pas vocation à décrire l'ensemble des pratiques et privilégie les axes d'amélioration de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement de ses parents identifiés à l'aide des travaux académiques, des constats et témoignages relevés dans le cadre des missions de l'IGAS, des avis et de l'expérience des acteurs de la petite enfance et des représentants des parents des enfants accueillis. Une mise à jour est réalisée régulièrement pour accompagner l'évolution des pratiques.

Cibles concernées

Ce guide s'adresse aux établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et leurs gestionnaires, aux assistants maternels (à leur domicile , au sein des MAM et des crèches familiales), aux auxiliaires parentaux intervenant au domicile des parents ainsi qu'aux autorités qui les accompagnent et les contrôlent (PMI, CAF, services déconcentrés de l'Etat, inspection du travail, inspection de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes…), aux élus et aux autorités organisatrices et à l'ensemble des acteurs de la petite enfance (relais petite enfance, LAEP, classes passerelles et toutes petites sections de maternelle pour les 2-3 ans…) et de la protection de l'enfance concernant l'accueil et l'accompagnement des enfants de 0 à 3 ans.

Demandeur

La ministre en charge des solidarités et des familles consécutivement à la publication du rapport relatif à la qualité de l'accueil et à la prévention de la maltraitance dans les crèches (IGAS, avril 2023) par lettre de mission adressée à l'IGAS en étendant la commande à l'ensemble des modes d'accueil collectifs et individuels du jeune enfant.

- **Pilotage du projet**

La coordination des travaux d'élaboration est confiée à un inspecteur de l'IGAS dans le cadre d'une mission d'expert auprès du cabinet de la ministre en charge des solidarités et des familles : M. Jean-Baptiste FROSSARD et Mme le Dr Nicole BOHIC.

- **Comité de pilotage**

Institutions et autorités
- AMF ;
- ANDASS ;
- Comité de filière petite enfance ;
- CNAF ;
- Département de France
- DGCS ;
- DSS (Direction de projet SPPE) ;
- France Urbaine
- HAS ;
- HCFEA ;
- OCDE ;
- Ministère de la Culture ;
- SPF.

Professionnels et sociétés savantes
- ANAMAAF ;
- Anapsy.PE ;
- ANPDE ;
- Association nationale des auxiliaires de puériculture ;
- Fédération Française des Psychomotriciens ;
- Fédération Nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE) ;
- Société Française de Pédiatrie ;
- UFNAFAAM

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Syndicats
- SNMPMI (Syndicat national des Médecins de PMI) ;
- SNPPE (Syndicat National des Professionnels de la Petite Enfance) ;

Fédérations, unions et organisations professionnelles
- ACEPP ;
- FEHAP ;
- FEPEM ;
- FESP ;
- FFEC ;
- Mutualité Française ;
- UNCASS ;
- UNIOPSS

Représentants des usagers
- UNAF

Comité scientifique
- Anne-Marie Fontaine, Docteure en psychologie du développement, ex-ingénieure de recherche au CNRS, et enseignante-chercheuse (Université Paris 10)
- Catherine Gueguen, Docteure en médecine qualifiée en pédiatrie, formatrice, auteure et conférencière
- Héloïse Junier, Psychologue en crèches, docteure en psychologie du développement de l'Université Paris Cité, formatrice pour les professionnels de la petite enfance
- Pierre Moisset, Sociologue, consultant spécialisé sur les politiques sociales et familiales, chercheur associé au laboratoire IFROSS Lyon 3
- Josette Serres, Docteure en psychologie du développement (Université Paris 5), ex-ingénieure de recherche au CNRS
- Rebecca Shankland, Professeure de psychologie du développement, Université Lyon 2, laboratoire DIPHE, membre de l'Institut Universitaire de France.
- Jaqueline Wendland, Professeure de psychologie clinique et psychopathologie en périnatalité, petite enfance et parentalité, Laboratoire LPPS, Université Paris Cité. Psychologue clinicienne, Unité Petite Enfance et Parentalité Vivaldi, CHU Pitié-Salpêtrière.

Sommaire

Première partie : La relation au jeune enfant 10

- Les besoins fondamentaux de l'enfant 11
- La familiarisation 16
- Les doudous et les tétines 19
- La référence 21
- L'observation professionnelle des enfants 23
- Le repérage des situations de handicap et des troubles du neurodéveloppement 26
- Les émotions de l'enfant 29
- Les pleurs de l'enfant 31
- Les émotions des adultes 33
- Les interactions entre enfants 35
- Les comportements préoccupants 37
- Le langage 40
- Le cadre, les repères et les interdits 43
- Le jeu 46
- Le sommeil 49
- L'alimentation 51
- Le change et la continence 54
- La pudeur 56
- Les sorties quotidiennes en extérieur 58
- L'exposition aux écrans 60
- La variété environnementale 62
- Les arts et les cultures 64

Deuxième partie : La relation aux parents 68

- Principes généraux liés au rôle et à la place des parents 69
- Accès au lieu d'accueil et participation des parents 72
- L'allaitement 74
- La communication avec les parents 76
- Les demandes et les pratiques parentales 78
- Le jugement et le non-jugement 81
- L'accompagnement à la parentalité 83
- L'inclusion de tous les enfants et de leurs familles 85

Troisième partie : Qualité organisationelle 91

- Principes de la politique qualité au niveau institutionnel 92
- Prévention de la maltraitance intrafamiliale et institutionnelle 95
- Les pratiques organisationnelles 97
- Qualité des emplois et conditions de travail 101
- Pratiques managériales en accueil collectif 103
- Qualité environnementale 105

Première partie : **La relation au jeune enfant**



Les besoins fondamentaux de l'enfant

À retenir

- **Répondre aux besoins de sécurité affective de l'enfant favorise un développement harmonieux, une bonne santé globale, et des interactions sociales adaptées.**

Les professionnels font preuve de compétences socio-émotionnelles et développent leurs propres capacités d'empathie pour identifier les besoins exprimés par chaque émotion de l'enfant et leurs propres émotions. Plus l'enfant bénéficie d'une écoute empathique, mieux il sera en mesure d'identifier plus clairement ses émotions, de développer sa propre empathie, les comportements d'entraide et leur langage, essentiels à l'établissement d'interactions apaisées en société.

La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux en protection de l'enfance place le **besoin de sécurité comme « méta-besoin »** intégrant les besoins physiologiques et de santé, le besoin de protection et le besoin de sécurité affective et relationnelle car il conditionne tous les autres besoins qui ne peuvent être satisfaits qu'à condition que la sécurité affective soit assurée. **Le besoin essentiel de l'enfant est de se sentir en sécurité physique et en sécurité affective grâce à un adulte disponible et empathique qui comprend et peut nommer ses émotions et ses besoins et sait le réconforter en cas de détresse.** Le jeune enfant est totalement dépendant de l'adulte et a besoin que l'adulte soit toujours à proximité et à son écoute pour encourager son exploration tout en le protégeant des dangers.

Le nourrisson se lie aux personnes qui répondent rapidement, chaleureusement et de la façon la plus adéquate possible à ses besoins de sécurité, de réconfort et de protection. Dans ces conditions, un lien d'attachement sécurisant se développe chez l'enfant envers l'adulte qui prend soin de lui, de façon cohérente et durable, qui le protège. Ce lien d'attachement dit « sécure » repose sur **deux piliers** :

1. **La disponibilité de l'adulte** pour répondre rapidement et de manière sensible aux besoins de l'enfant et à ses émotions qui permet à l'enfant d'identifier l'adulte comme une base de sécurité vers laquelle il se tourne

en cas de danger, d'inconfort ou de détresse et dont il recherche la proximité physique et affective ;

2. **L'empathie de l'adulte envers l'enfant,** c'est-à-dire sa capacité à reconnaître et à comprendre les émotions de l'enfant, à ne pas les rejeter, ni les banaliser, à y répondre de façon adaptée et à autoriser l'expression de ces émotions.

Ces éléments favorisent la construction de la sécurité affective de l'enfant, qui lui permet de développer dans les meilleures conditions l'ensemble de ses capacités affectives, sensorielles, motrices et intellectuelles. Ces liens d'attachement avec au moins une personne qui prend soin de lui, lui apporte l'apaisement et le réconfort, puis, progressivement, la force et le désir d'explorer le monde autour de lui.

Outre leurs parents, la plupart des enfants développent d'autres relations d'attachement avec des adultes qui prennent soin d'eux régulièrement, tels que les professionnels des modes d'accueil**, et construisent un réseau d'attachement**. Le lien d'attachement des enfants avec les professionnels ne menace pas le lien d'attachement avec les parents : il est complémentaire.

Il est essentiel que le passage de l'enfant de sa famille à un mode d'accueil extra-familial se fasse dans des conditions qui assurent au mieux la sécurité de l'enfant et la confiance des parents. De fait, aussi bien l'enfant que ses parents ont besoin de savoir qui assure les soins et répond aux besoins fondamentaux de sécurité physique et affective de l'enfant.

Dès son plus jeune âge, l'enfant a besoin de soutien pour grandir, surmonter les obstacles, persévérer. L'estime de soi est une évaluation intime de soi s'appuyant sur la vision qu'une personne construit d'elle-même, du sentiment d'être unique et d'avoir de l'importance. Comme le rappelle la démarche de consensus, l'estime de soi est nécessaire pour l'acquisition de l'autonomie.

Les adultes transmettent à l'enfant l'idée qu'il est accepté et estimé pour ce qu'il est, indépendamment de ses points faibles ou forts. Il est très dépendant de son entourage qui lui donne ou non la confiance, l'estime de lui-même pour progresser. Dans l'accueil, les adultes valorisent les réalisations et les comportements constructifs.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

La présence

- **Les professionnels favorisent autant que possible une relation de proximité, d'empathie, de tendresse et d'affection avec l'enfant,** regardent l'enfant, lui parlent, initient des interactions avec lui, le prennent dans les bras quand il en manifeste l'envie ou le besoin, lui donnent de la tendresse et des câlins. Les professionnels sont actifs et disponibles physiquement et affectivement. Ils sont à l'écoute des besoins que l'enfant exprime.

- **Les professionnels font preuve d'empathie envers les enfants : ils donnent une écoute empathique active et parlent des émotions aux jeunes enfants**, ce qui les aide à développer leur régulation émotionnelle, leur empathie, leurs comportements socio-émotionnels et leur langage.

- **Les professionnels soutiennent l'enfant dans ses réalisations et ses découvertes et valorisent l'enfant pour ses efforts, même minimes.** Ils luttent contre le biais de négativité qui consiste à se concentrer sur tout ce que l'enfant ne fait pas ou ne fait pas comme le souhaite l'adulte. Ils ne classifient pas et ne catégorisent pas l'enfant, ni dans un sens négatif (commentaires ou surnoms dévalorisants) ni en recourant de façon systématique à des compliments.

- **Les professionnels ont des interactions individuelles régulières avec l'enfant : regard, parole, temps passé**, avec un effort d'attention particulier envers les enfants dont les comportements sont perçus comme « discrets » (bougent peu, parlent peu ou ne sollicitent pas l'adulte) ou au contraire en forte demande d'attention de l'adulte.

- **Les professionnels s'adressent à l'enfant de façon individuelle** en utilisant le prénom des enfants plutôt que des surnoms et en se déplaçant jusqu'à l'enfant pour lui parler. **Ils utilisent le « je » et le « tu »** (plutôt que le « on » et le « il/elle » pour s'adresser à l'enfant).

- **Les professionnels se placent à hauteur des enfants**, quand ils le peuvent et grâce à un mobilier adapté ;

- **Les enfants ont libre accès à leur doudou mais ils ne remplacent pas la présence et le réconfort de l'adulte** en cas de détresse pour se sentir sécurisés (*voir fiche dédiée*) ;

- **Les professionnels sont vigilants à accorder de l'attention à tous les enfants en interrogeant leur pratique au regard de stéréotypes sociaux, culturels et de genre** (usage de surnoms différenciés, compliments, réprimandes, jeux proposés, usage de l'espace…).

Le regard

- **Les professionnels portent un regard bienveillant, soutenant et positif.**

- **Les professionnels prennent le temps de capter individuellement le regard du bébé**, en étant totalement présent à lui, ouvert et disponible affectivement. Même quand le professionnel ne peut consacrer qu'un temps limité à cette disponibilité à chaque enfant chaque jour, cette relation est essentielle pour nourrir la sécurité affective.

- **Les professionnels cherchent à garder un contact visuel avec l'enfant** même quand ils sont à distance physique de lui, en le regardant, en lui parlant, en lui souriant… Ce sont des modalités de communication non verbale qui maintiennent un lien avec l'enfant ; ils peuvent se passer le relai pour maintenir ce lien.

- **Les locaux sont aménagés de telle sorte que le professionnel soit visible de l'enfant où qu'il se trouve.** Les professionnels réfléchissent à leur positionnement pour compenser certaines contraintes visuelles pour les enfants (meubles plus hauts que leurs têtes, cloisons, etc.). S'ils sont plusieurs, ils se répartissent dans tout l'espace de jeu pour que les enfants se sentent en sécurité pour tout explorer.

La voix

- **Les professionnels parlent d'une voix calme**. Ils ne crient pas, ne parlent pas d'une voix forte ou véhémente à l'enfant, ne le grondent pas et ne le punissent pas.

- **Les professionnels parlent régulièrement à l'enfant, y compris au bébé,** en particulier pour **nommer les émotions** et **décrire les actions de l'enfant**, ce qui lui permet de mieux intérioriser le vocabulaire lié directement à ce qu'il fait.

Le portage

- **Quand l'enfant en manifeste le besoin, les professionnels le prennent dans les bras autant qu'ils le peuvent**, et quand ils se sentent eux-mêmes en mesure de donner du temps et de la présence à l'enfant. Ils proposent régulièrement sans lui imposer des moments affectueux et câlins à l'enfant, même courts, et peuvent suivre une routine quotidienne sur ce plan, **sans crainte que l'enfant ne « s'habitue aux bras ». Certains enfants peuvent ne pas se sentir tout de suite en confiance avec l'adulte et se laisser porter, ou au contraire ne pas réclamer les bras même en cas de détresse**. Les professionnels créent un lien de confiance en installant à proximité de lui et de l'enfant un espace de jeu attrayant ou en repérant le jeu qu'il affectionne et en lui proposant systématiquement.

- **Les professionnels peuvent également porter le bébé en porte-bébé préformé, ou avec tout autre matériel adapté et sécurisé,** si l'enfant en manifeste le besoin, sur des périodes prolongées durant la journée, de façon à favoriser le sentiment de sécurité de l'enfant au sein du lieu d'accueil.

- **Les professionnels peuvent établir un contact physique en posant leur main sur l'épaule ou le dos de l'enfant** pour favoriser la construction d'un lien de confiance et répondre au besoin de sécurité. **Si l'enfant ne souhaite pas être touché, ils peuvent se placer à proximité.**

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

La familiarisation

À retenir

- **Dans l'accueil individuel comme dans l'accueil collectif, la familiarisation favorise une présence parentale prolongée et la répétition de situations similaires (même lieu, même personne…) plutôt que des temps de présence distincts (une heure, puis un repas…). Elle est essentielle pour permettre à l'enfant de se sentir en sécurité et de sécuriser les parents. Elle s'adapte dans son rythme et ses modalités aux enfants et aux parents, sans s'inscrire dans un protocole rigide.**
- **Un projet d'accueil personnalisé est élaboré avec les parents, rediscuté et révisé à l'occasion de rencontres avec eux, en fonction de l'évolution de l'enfant. Ce projet ne répond pas à un formalisme particulier et s'adapte au projet d'accueil.**
- **Le temps de présence commune parents/enfants ne s'arrête pas à la familiarisation : les professionnels sensibilisent les parents au fait que les temps de présence commune tout au long de l'accueil est bénéfique à l'enfant.**

La notion de familiarisation est préférée à celle d'adaptation de l'enfant au lieu d'accueil. Le terme familiarisation induit l'idée de prendre le temps de faire connaissance. Le professionnel va avoir besoin de connaitre les habitudes de l'enfant, mais aussi de connaître le(s) parent(s) (comprendre et entendre ses attentes, ses potentielles inquiétudes, le fonctionnement familial) et partager et expliquer ses propres pratiques. Cette rencontre réciproque de la famille et des professionnels fait partie de la familiarisation.

Le professionnel responsable de l'accueil – et pour les modes d'accueil collectifs la direction de l'établissement – présente le domicile/la structure aux parents, donne à voir ce que l'enfant va vivre et dans quelles conditions. Les parents sont sensibilisés à l'importance de la période de familiarisation dès le premier entretien, afin qu'ils puissent anticiper et s'organiser en conséquence.

Les parents sont invités à visiter le lieu d'accueil de leur enfant. Le temps d'échange et de présentation nourrit le principe d'accueil de l'enfant et de sa famille, et leur permet de se projeter dans le lieu d'accueil.

Ils élaborent et/ou précisent avec le professionnel ou l'équipe éducative le projet d'accueil personnalisé de leur enfant lors de la période de familiarisation. Ces modalités d'accompagnement s'adaptent à la fois aux besoins et à l'intérêt de l'enfant, de sa famille et s'inscrivent dans le cadre posé par le projet d'établissement ou le projet d'accueil de l'assistant maternel.

La période de familiarisation est le point de départ de la construction du lien de confiance entre enfants, parents et professionnels. Elle peut limiter le risque de survenue de malentendus, d'incompréhensions et assure les continuités possibles mais aussi des différences entre la maison et le lieu d'accueil, individuel et collectif, entre le rôle de parents et celui des professionnels de la petite enfance. Elle comprend plusieurs temps en présence des parents.

Les temps de présence commune ne se réduisent pas à la phase de familiarisation, mais peuvent se poursuivre tout au long de l'accueil.

Pratiques

- **La période de familiarisation est pensée aussi bien dans l'accueil collectif qu'individuel.** Chez l'assistant maternel, l'enfant perçoit également que son parent est accueilli pour s'y sentir bien.
- **Les modalités de la familiarisation s'adaptent autant que possible aux possibilités et aux besoins de la famille.** Elle est ajustée aux besoins des différentes parties (enfant, parent, professionnel, équipe), et individualisée en fonction de l'observation faite, sans schéma type, et en fonction du développement de l'enfant et de ses potentielles expériences d'accueil passées. Pour autant, même si l'enfant a déjà fréquenté un lieu d'accueil, il s'agit toujours d'une nouvelle familiarisation.
- **Les temps de familiarisation sont pensés pour permettre à l'enfant de commencer à construire un nouveau lien d'attachement** en la présence de sa base de sécurité parentale. Ils sont pensés également pour permettre aux parents de se sentir sécurisés pour confier leur enfant.
- **L'accueil à des moments répétés (même lieu, même personne, même heure de la journée…) est préféré à une présence progressive (1 heure puis un repas…)**. La répétition de ces temps d'accueil permet de rendre l'environnement plus prévisible pour l'enfant et favorise ainsi son sentiment de sécurité au sein du lieu.
- **La familiarisation favorise une présence parentale prolongée de plusieurs heures pendant plusieurs jours**, pendant laquelle le parent est acteur auprès de son enfant et en relation avec le professionnel.
- **Le projet d'accueil personnalisé est élaboré avec les parents lors de l'arrivée de l'enfant**, selon un format laissé à la libre appréciation

de la structure. Sa vocation est de disposer d'un document précisant les modalités de réponses personnalisées aux différents besoins et habitudes de vie de l'enfant (ses besoins, ce qu'il apprécie, ce qu'il n'apprécie pas…).

- **Le projet d'accueil personnalisé peut être révisé plusieurs fois par an lors des temps d'échange avec les parents.** Les professionnels décrivent et expliquent aux parents la vie concrète de leur enfant dans le lieu d'accueil (ses goûts, ses rythmes, ses comportements).

- **Après la phase de familiarisation, les parents sont sensibilisés au fait que la répétition de temps de présence commune est positive pour l'enfant,** pour son sentiment de sécurité et de cohérence entre les différentes personnes qui s'occupent de lui. Le projet d'accueil de l'établissement prévoit les modalités de présence des parents durant les temps d'accueil des enfants.

- **À cette fin, l'accueil des parents est prévu dans le lieu d'accueil :** un fauteuil, un banc, sur lequel les parents peuvent s'installer, passer du temps quand ils le peuvent ou le souhaitent.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Les doudous et les tétines

À retenir

- **Les doudous sont à la libre disposition des enfants qui peuvent y accéder de façon autonome, ou pour les plus petits quand ils en manifestent l'envie.**
- **Les tétines peuvent être à la libre disposition de l'enfant. Néanmoins, les professionnels encouragent l'enfant à s'en séparer pendant la journée en dehors des temps d'endormissement et de sommeil.**
- **Ces objets ne sont pas utilisés pour réprimer l'expression d'une émotion ou la réguler, cette régulation étant d'abord assurée par l'adulte.**

Pratiques

- **Le parent peut apporter le doudou et/ou la tétine de l'enfant, mais cet objet n'est pas indispensable et n'existe pas dans toutes les familles et toutes les cultures.** Les professionnels respectent le fait que certains enfants n'aient pas de doudou et/ou de tétine et n'insistent pas pour que les familles en fournissent un.

- **Le doudou « voyage » avec l'enfant entre la maison et le lieu d'accueil**. Le fait qu'un objet (peluche ou tout autre objet rassurant) puisse faire l'aller-retour entre le domicile et le mode d'accueil (si cet objet ne contrevient pas aux exigences de sécurité, et en particulier, pour le sommeil, aux consignes de prévention de la mort inattendue du nourrisson) favorise la transition et le lien entre deux contextes de vie pour l'enfant.

- **Le doudou et/ou l'éventuel objet qui fait l'aller-retour entre le domicile et le mode d'accueil sont utilisés par les enfants à leur demande**. L'enfant doit pouvoir accéder à son objet de façon autonome, et l'objet est fourni aux plus petits quand ils en manifestent le souhait.

- **L'usage de la tétine n'est pas favorable à l'enfant sur les périodes prolongées de veille et peut notamment altérer la qualité de sa communication verbale et non verbale avec les autres enfants et les adultes. Les professionnels proposent à l'enfant de s'en séparer en dehors des temps d'endormissement et de sieste,** en particulier quand ils sont dans un contexte de communication (quand l'adulte parle avec l'enfant, lui lit une histoire ou lui chante une chanson, quand l'enfant s'exprime verbalement ou exprime une émotion…)

- **Les professionnels favorisent la disponibilité et la présence à l'enfant plutôt que le recours à un objet : l'objet peut rassurer l'enfant, mais n'a pas pour vocation de le consoler quand il est en détresse.** L'émotion est un signal humain (social) qui nécessite d'avoir en premier lieu une réponse humaine (sociale) : l'adulte cherche d'abord à consoler l'enfant par la proximité physique et affective avant de lui proposer un objet pour le réguler.

- **À ce titre, l'adulte n'utilise pas la tétine comme un frein à l'expression d'une émotion pour l'enfant**. La succion n'est pas un moyen suffisant de réassurance, et ne remplace pas la sécurisation par la présence et l'affection de l'adulte.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

La référence

À retenir

- **La référence permet de renforcer la sécurité d'attachement de l'enfant et la relation de confiance avec les parents, mais ne doit pas conduire à une approche rigide qui ne permettrait pas aux autres adultes de s'occuper de l'enfant ou au référent de s'absenter.**
- **En accueil collectif, l'organisation interne favorise des références multiples (binômes, relais…) pour assurer la continuité.**

Une organisation dans laquelle chaque enfant a un adulte référent de manière durable permet à l'adulte de mieux répondre aux besoins de l'enfant, favorisant non seulement la sécurité de l'attachement de l'enfant à l'adulte référent, mais aussi les relations de confiance parents-enfants-professionnels.

La pratique de la référence ne signifie pas que seul le référent peut s'occuper de l'enfant, ni que le référent ne peut pas s'absenter. En revanche, elle invite à favoriser autant que possible la continuité de la relation et de l'accompagnement, à encourager des pratiques permettant d'assurer plusieurs références (binômes, assistant maternel relais…)

En accueil collectif, l'organisation de la référence prend en compte les contraintes organisationnelles afin de permettre à l'enfant, dans le cadre d'un fonctionnement par petits groupes, d'être accueilli par un nombre limité de professionnels.

Pratiques

- **La notion de personne de référence et de personnes relais est travaillée dans l'élaboration du projet d'accueil de l'établissement. L'ensemble des professionnels est formé à la notion de référence. Elle guide le déroulé de la journée et l'organisation du planning.** Dans la mesure du possible, la stabilité du référent ou du binôme de référence est favorisée sur l'année, voire sur plusieurs années.

- **En accueil individuel, les enfants accueillis par les assistants maternels à domicile ou en maison d'assistants maternels** ont un référent unique qui est l'assistant maternel employé par ses parents ou salarié par la crèche familiale.

- **Lors du premier accueil en collectivité, le professionnel référent est choisi mais non imposé** : l'observation de l'enfant et les interactions entre l'enfant et le professionnel peuvent conduire à changer de référent.

- **Le passage de relais est envisagé tant au sein de l'accueil collectif que si besoin dans le cadre d'un accueil individuel.** Dans le cadre de l'accueil individuel, les services de PMI et les animateurs de RPE (relais petite enfance) peuvent donner des clés aux professionnels sur ce point et des recommandations.

- **Le nombre d'enfants en référence pour un professionnel prend en compte l'observation des affinités enfant/professionnel** mais aussi entre enfants au sein du groupe. Les besoins spécifiques d'enfants en situation de handicap peuvent conduire à réduire la taille du groupe de référence.

- **En accueil collectif, la gestion des plannings et des horaires permet de répondre à des principes de planification** et de visibilité pour les professionnels, d'alternance au fil de la journée, **et de la continuité de la référence pour l'enfant**.

- **La référence ne se limite pas à la période de familiarisation : elle facilite l'accompagnement et l'observation au long cours.** Les référents peuvent s'assurer de l'accompagnement de l'enfant et du suivi de son accueil dans le temps. Lorsqu'il existe un document d'observation individualisé de l'enfant, pour retracer les observations faites et son évolution, il est préférentiellement rempli par les référents de l'enfant.

- **Les adultes sont pleinement disponibles pour répondre aux sollicitations des enfants. Cela implique, en collectivité, que les tâches d'entretien soient confiées à d'autres personnes que celles qui s'occupent des enfants, ou quand elles sont confiées à un professionnel qui s'occupe des enfants, qu'elles soient réalisées en dehors du temps de présence des enfants.** Ceci n'empêche pas l'intégration de certaines de ces missions dans le projet éducatif (préparer un plat avec les enfants, débarrasser la table, etc.)

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

L'observation professionnelle des enfants

À retenir

- **L'observation n'est pas une pratique continue mais ponctuelle, qui se fonde sur une question précise, et est suivie d'une analyse et d'un partage (en équipe ou au sein des relais petite enfance). Elle permet d'observer les comportements de l'enfant ou les interactions entre enfants, d'observer l'évolution du développement, ou de trouver des solutions à une difficulté.**
- **L'observation permet d'adapter de façon souple et continue l'organisation de la journée, les propositions pédagogiques et les pratiques des professionnels vis-à-vis de l'enfant ou du groupe.**
- **Les résultats des observations sont partagés avec les parents, dans les échanges quotidiens ainsi que dans des temps dédiés plus approfondis.**

L'observation se distingue de l'attention quotidienne aux enfants. Elle n'est pas continue : il s'agit d'une pratique professionnelle, fondée sur une démarche méthodique, qui permet de dépasser les impressions et les interprétations et de nourrir une réflexion sur les enfants et sur les pratiques professionnelles. **Elle est motivée par une question et est ponctuelle. Il n'y a pas d'observation sans question, ni d'observation sans analyse.**

L'observation approfondit la compréhension de l'enfant et favorise l'empathie avec lui dans ses découvertes et ses explorations. Elle permet de se mettre à sa hauteur en approchant son « point de vue », de comprendre ses compétences, comme ses limites par rapport à certaines exigences des adultes.

L'observation s'appuie sur 2 types de démarche :

1. **Une observation de l'évolution du développement de l'enfant** (qui peut s'appuyer sur des fiches de développement, déjà prêtes) ;

2. **Une méthode d'observation active dans la vie quotidienne, partant des questions que se posent les professionnels** pour comprendre les comportements des enfants dans la situation et y répondre de façon adaptée. Ils observent les enfants dans leurs comportements adaptés comme dans les

comportements répétitifs qui « questionnent » les professionnels : pleurer beaucoup, être en retrait, être triste, demander une attention affective permanente, taper, pousser, mordre, etc.

Des projets d'observation sont prévus régulièrement.

Certaines observations peuvent aussi s'inscrire dans une démarche de repérage des troubles du développement et de prévention précoce et s'ouvre à une réflexion pluriprofessionnelle et une orientation si nécessaire, en lien permanent avec les parents :

- **Dans l'accueil collectif, les temps d'observation ainsi que les temps d'analyse des observations sont inscrits dans le planning des professionnels** Cette pratique est soutenue par un encadrement formé, garant de l'organisation nécessaire ;

- **Dans l'accueil individuel**, l'analyse des observations nécessite de mobiliser des temps dédiés, le plus couramment hors présence des enfants, notamment avec l'appui professionnel des PMI et/ou par l'intermédiaire des RPE.

L'organisation de la journée et les propositions faites aux enfants s'appuient sur ces observations de façon à faire évoluer et à actualiser les approches en fonction de leurs besoins.

Les professionnels sont en mesure d'expliquer l'intention pédagogique de leurs pratiques, notamment grâce à l'observation, pour rendre compte de ce qui motive telle approche ou telle proposition pédagogique.

Pratiques

- Les professionnels pratiquent la **démarche d'observation professionnelle en équipe** dans les établissements, ou lors des accueils en relais petite enfance. Le projet d'accueil ou d'établissement précise la façon dont cette observation est rendue possible et effective.

- **Le projet d'accueil précise également les dispositions prévues (rythme de réunions, journées pédagogiques, formations, analyse de la pratique)** qui permettront aux professionnels de prendre des temps de recul et de réflexion pour préparer et analyser leurs observations. L'observation est toujours partagée et discutée, et une dynamique de résolution est mise en place quand un problème se pose.

- **Chaque projet d'observation s'adapte dans ses modalités** (à quel moment, quelle durée, qui va observer ?) **à la question posée**.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

- **Les directions d'établissement pour l'accueil collectif et les relais petite enfance pour l'accueil individuel mettent à disposition des professionnels les outils utiles** (type grille d'observation) pour les aider dans leur travail d'observation des enfants et de leur développement. La participation des professionnels à la réalisation et à l'enrichissement de ces outils est favorisée.

- **Un dossier individualisé** (cahier, dossier numérique…) dans lequel sont notés les observations et les analyses peut permettre d'assurer le suivi de l'évolution de l'enfant et de retracer son histoire. Ce dossier peut comprendre le projet d'accueil personnalisé, les observations faites au fil des mois, les anecdotes de son accueil etc.

- Les professionnels utilisent l'observation pour **améliorer leurs propositions éducatives** en testant les effets de changements envisagés par des observations comparées avant et après changement.

- L'observation peut également permettre de **repérer des signes de développement inhabituel de l'enfant** (Cf. les fiches dédiées).

- L'observation **enrichit les échanges quotidiens avec les parents**. Les professionnels favorisent dans ce cadre le partage de ces observations et de leur analyse avec la famille.

- Un échange plus approfondi sur les observations et l'évolution de l'enfant peut être organisé avec les parents aussi souvent que nécessaire.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Le repérage des situations de handicap et des troubles du neurodéveloppement

À retenir

- **Les professionnels de l'accueil sont sensibilisés à l'importance du repérage précoce du handicap et des troubles du neurodéveloppement. Leur rôle de repérage se distingue de la démarche de diagnostic dévolue aux professionnels de santé.**
- **Les parents sont partie intégrante du processus de repérage : ils sont associés à chaque étape, et leur accord est recherché pour toute démarche. Les différents professionnels de l'accueil (direction, psychologue, psychomotricien, référent santé et accueil inclusif) sont associés pour accompagner les échanges.**
- **L'observation professionnelle de l'enfant est le support premier de la communication avec les parents. Les professionnels sont accompagnés dans cette communication.**
- **Ces enfants ont des besoins éducatifs particuliers qui doivent être compris et pris en compte afin d'assurer leur inclusion.**

Le défaut d'intervention précoce représente une perte de chance pour les enfants en situation de handicap. À ce titre, le repérage au cours de la petite enfance sans attendre la scolarisation est essentiel.

Les professionnels de l'accueil occupent une place centrale dans le repérage de situation de handicap et des troubles du neurodéveloppement. Néanmoins, seuls les médecins peuvent poser un diagnostic : l'observation des professionnels de l'accueil permet de repérer des signes inhabituels du développement qui conduisent à discuter en équipe (en lien avec le RSAI, le psychologue, le psychomotricien…) et avec les parents d'une orientation vers un professionnel spécialisé.
Les professionnels s'abstiennent de poser des mots (autiste, hyperactif…) auprès des familles en l'absence de diagnostic.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

- **Les professionnels sont sensibilisés au fait que la prise de retard dans la détection de situations de handicap et des potentiels troubles du neurodéveloppement peut entraîner une perte de chance pour l'enfant.**
- **Les directions d'établissements et les personnes chargées de l'accompagnement des accueillants individuels mettent à disposition des professionnels les outils utiles pour les aider dans leurs échanges avec les parents.**
- **Les RPE peuvent mettre** à disposition une documentation sur le repérage des premiers signes de **développement inhabituel**, et assurent un rôle dans l'orientation par les temps d'observation commun assistant maternel/animateur de RPE.
- **Lorsqu'il est mis en place, le document de recueil des observations est actualisé** pour suivre l'évolution des signes de repérage. La grille d'observation et de repérage est ancrée dans une logique évolutive et une approche pluridisciplinaire (psychologue, psychomotricien, Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)…)
- **Les professionnels connaissent et utilisent les grilles dédiées au repérage des écarts inhabituels de développement.** Ils mobilisent si nécessaire le RSAI et la PMI pour accompagner le repérage des troubles du spectre autistique (M-CHAT).
- **Les parents font partie intégrante du processus de repérage des situations de handicap et des troubles du neurodéveloppement**. Un échange graduel avec accompagnement et orientation des parents à chaque étape est mis en place, des premiers signes de développement inhabituel jusqu'au diagnostic par les professionnels de santé.
- **L'analyse des observations fournit un support pour échanger avec les parents,** afin de les inviter à consulter un professionnel de santé pour un diagnostic en cas de suspicion de difficulté.
- Les parents peuvent être associés aux observations, et les professionnels échangent avec eux vis-à-vis des comportements qui suscitent des questionnements, sur le comportement et les habitudes de l'enfant à la maison.
- **Les éventuelles captations vidéo comme support d'observation ne sont réalisées qu'avec l'accord écrit des parents.**
- **Les professionnels spécialisés qui participent à l'accueil ou le référent santé accueil inclusif (RSAI), ainsi que la PMI pour les professionnels de l'accueil individuel, peuvent être mobilisés en appui des professionnels pour l'observation comme pour la communication avec les parents.** Les professionnels ne restent pas seuls face aux situations dans lesquelles ils sont amenés à évoquer des suspicions de troubles avec les parents.

- **La PMI peut renforcer l'observation en rencontrant l'enfant et ses parents en dehors du mode d'accueil, avec l'accord des parents.** Lorsque la situation de handicap est diagnostiquée, la PMI peut réaliser des visites à domicile, des consultations médicales et des actions collectives (groupe d'éveil), permettant d'apporter un autre regard sur le développement de l'enfant et de renforcer l'observation dans un autre contexte (observation à domicile, chez l'assistant maternel et en crèche, observation conjointe avec le parent etc.)

- **La PMI peut animer un réseau d'assistants maternels volontaires pour l'accompagnement de situations de handicap complexes.**

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Les émotions de l'enfant

À retenir

- **Les professionnels favorisent l'expression des émotions des enfants et leur parlent des émotions.**
- **Lorsque les enfants expriment des émotions fortes (colère vive, joie intense…), ils les accompagnent et les sécurisent sans chercher à empêcher l'expression de ces émotions.**
- **Les raisons qui ont conduit à ces émotions sont discutées avec l'enfant et entre professionnels une fois que l'enfant est apaisé.**

Le jeune enfant n'est pas en mesure de réguler seul ses émotions (agréables ou désagréables) du fait de l'immaturité de son cerveau. Il ne peut pas se raisonner lorsqu'un état d'alerte suscite chez lui des « tempêtes émotionnelles ». En cas d'émotion forte, l'enfant peut crier (de joie ou de colère par exemple) et avoir des gestes impulsifs.

Quelle que soit l'émotion qui anime l'enfant (joie, peur, colère, agacement, tristesse…), son expression est favorisée par l'adulte et non empêchée.

L'adulte est le principal régulateur des émotions de l'enfant. Quand l'adulte accueille, comprend et nomme les émotions de l'enfant, les accompagne de façon chaleureuse, il favorise le développement de la compétence émotionnelle de l'enfant, c'est-à-dire sa capacité à identifier ses émotions et à les réguler. La proximité de l'adulte est particulièrement nécessaire **lors des périodes de vive émotion, comme la colère, pour sécuriser l'enfant par la parole, le regard et les gestes.**

La régulation des émotions viendra progressivement chez l'enfant notamment par imitation des adultes, d'où l'importance pour les adultes de travailler sur la régulation de leurs propres émotions.

Pratiques

- **Les professionnels parlent des émotions aux enfants, de celles des enfants comme des leurs, les nomment**, les accompagnent, ce qui favorise progressivement chez l'enfant la régulation de ses émotions, les capacités futures d'empathie, et le développement du vocabulaire émotionnel.

- **Les professionnels accueillent toutes les émotions des enfants avec la même bienveillance, sans distinction de genre** (aussi bien la colère chez les filles que la tristesse chez les garçons).

- Lorsque l'enfant exprime des émotions désagréables fortes :

  – **Les professionnels ne lui disent pas de se calmer, ne minimisent pas ses émotions (« ce n'est pas grave »), et ne le grondent pas parce qu'il crie**.

  – **Les professionnels émettent des hypothèses sur ce que l'enfant peut ressentir, y compris pour des enfants qui ne parlent pas encore** : es-tu triste, en colère, as-tu peur ?

  – **Les professionnels accompagnent l'enfant pour l'apaiser, par le regard, l'interaction individuelle,** le contact physique, le portage, la verbalisation de ses émotions. Ils restent présents tout au long de la manifestation de l'émotion. Lorsque l'enfant rejette la proximité de l'adulte, ils restent à distance tout en conservant un lien visuel.

  – **Les professionnels peuvent aussi détourner l'attention de l'enfant** pour atténuer l'intensité de l'émotion.

  – **Lorsque le comportement de l'enfant impacte le groupe, les professionnels peuvent se mettre à l'écart avec lui** pour favoriser un retour au calme. **L'enfant n'est pas mis à l'écart seul.**

- **Lorsque le comportement de l'enfant menace sa sécurité ou celle des autres enfants, ou risque de casser des objets ou de blesser des personnes, les professionnels peuvent le tenir pour le sécuriser physiquement,** et expliquent à l'enfant qu'ils doivent le tenir pour le protéger.

- **Les professionnels s'interrogent sur les raisons qui ont conduit un enfant à exprimer** ces fortes émotions et sur **la manière dont cette situation aurait pu être évitée, notamment grâce au travail d'observation et d'analyse et à l'anticipation**. Ils en parlent avec l'enfant une fois qu'il est calme et se sent sécurisé.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Les pleurs de l'enfant

À retenir

- **Les professionnels cherchent à accompagner et à sécuriser l'enfant lorsqu'il pleure, avec tendresse et empathie, à identifier le besoin insatisfait qui induit ces pleurs (cause médicale, besoin de manger, d'être porté, de réguler son niveau de stress…), sans avoir pour objectif premier de faire cesser les pleurs.**
- **Lorsque l'enfant pleure de manière particulièrement intense et répétée durant le temps d'accueil, les professionnels s'interrogent sur la raison de ces pleurs, en lien avec la famille, afin d'identifier les difficultés que pourrait rencontrer l'enfant à son domicile ou dans le lieu d'accueil.**

L'adulte répond aux pleurs de l'enfant autant que de besoin. Les pleurs sont une alarme qui traduit chez l'enfant un besoin insatisfait, même si celui-ci n'est pas identifié par l'adulte. Ce peut être un besoin physiologique (besoin de manger, de dormir…) ou d'inconfort physique (douleurs, érythèmes fessiers, douleurs dentaires, problème infectieux, fièvre…) **et/ou psychologique (besoin de sécurité, d'être pris dans les bras de l'adulte, de réguler son niveau de stress…).** Les pleurs ne sont jamais des caprices ou des tentatives de manipulation de l'enfant. **Les pleurs permettent aussi de susciter l'empathie de l'adulte et de favoriser la création d'un lien d'attachement entre l'enfant et l'adulte. Consoler un enfant n'implique pas nécessairement de faire cesser ses pleurs, mais de lui accorder de l'attention et de l'aider à soulager ses tensions.**

Pratiques

- **Face aux pleurs de l'enfant, les professionnels demandent à l'enfant ce qu'il ressent :** es-tu triste, en colère, inquiet, etc.

- **Les professionnels ne cherchent pas à faire cesser les pleurs de l'enfant mais à les accompagner, à se montrer présents à l'enfant et sécurisants, et à répondre au besoin non satisfait.**

- **Les professionnels prennent l'enfant dans leurs bras**, dans un climat apaisé et si l'enfant l'accepte, sans craindre qu'il ne « s'habitue aux bras ».

- **Les professionnels ne cherchent pas à interrompre les pleurs de l'enfant avec une tétine ou un doudou.** Ces objets n'ont pas vocation à consoler un enfant, ni à remplacer la présence affectueuse et sécurisante de l'adulte (voir fiche dédiée).

- **Les démarches d'observation et d'échange avec les familles permettent de repérer quand l'abondance des pleurs est liée à la situation individuelle d'un enfant** ou au **lieu d'accueil** (mauvaise adaptation de l'organisation aux besoins des enfants, tension dans l'équipe, manque de stabilité, environnement trop bruyant ou trop lumineux, trop de ruptures dans le planning et de déplacements, manque de disponibilité des professionnels…)

- **Les directions des établissements et les personnes chargées de l'accompagnement des accueillants individuels forment les professionnels aux approches et techniques pour réagir face au stress causé par les pleurs, ou aux situations où le professionnel ne supporte plus les pleurs de l'enfant.** Ces situations sont également intégrées dans les protocoles de lutte contre la maltraitance, qui incluent la prévention du secouement du bébé.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Les émotions des adultes

À retenir

- **Les professionnels sont sensibilisés aux émotions agréables ou désagréables qu'ils peuvent ressentir vis-à-vis des enfants et des espaces sont prévus pour évoquer et nommer ces émotions.**
- **Les directions d'établissement et les personnes chargées d'accompagner les professionnels de l'accueil individuel organisent des temps où les professionnels travaillent sur leurs émotions.**

Accompagner un groupe de jeunes enfants sur une longue période peut être éprouvant pour les professionnels et induire chez eux des sentiments négatifs mais aussi positifs à l'égard des enfants, ainsi qu'une fatigue physique et psychologique. Ces émotions et ces sentiments peuvent rejaillir dans leur attitude. La nature et la puissance de ces réactions sont différentes selon la place, la fonction et le rôle occupés vis-à-vis des enfants. Il est essentiel d'en avoir conscience, d'en parler, d'y réfléchir entre professionnels pour réajuster sa pratique.

Il est sain et naturel que les professionnels ressentent de l'affection et de la tendresse pour les enfants qu'ils accueillent. Les professionnels, comme les parents, constituent des figures d'attachement pour l'enfant et jouent un rôle complémentaire.

Pratiques

- **Des temps systématisés et réguliers de réflexion et d'observation partagées permettent d'analyser collectivement les pratiques. La réflexivité entre professionnels (réunions d'équipe, rencontres** entre **assistants maternels…), la pluridisciplinarité, l'analyse de la pratique et la supervision** sont des outils qui nourrissent ces démarches d'analyse collective.

- **La qualité humaine des relations de travail, le type d'organisation, l'aménagement des espaces réservés au personnel, l'ergonomie des équipements contribuent à la prévention des risques professionnels et au bien-être.**

- **Les personnes exerçant des métiers de direction conduisent un travail sur leurs émotions et leurs compétences socio-émotionnelles et psycho-sociales**, pour permettre aux professionnels de conduire ce travail sur eux-mêmes et avec les enfants.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Les interactions entre enfants

À retenir

- **Les professionnels ne régulent pas les conflits entre enfants de manière punitive et ne formulent pas de reproche vis-à-vis de l'enfant qui initie le conflit, mais se positionnent comme médiateurs dans une démarche constructive.**
- **Les professionnels rappellent la règle de façon calme et cherchent à réorienter le comportement de l'enfant. Ils s'engagent systématiquement dans des démarches de renforcement positif.**

L'accueil des jeunes enfants en petit groupe chez les assistants maternels ou en groupe plus important dans les EAJE permet aux enfants d'entrer naturellement et progressivement en relation avec des pairs et de développer leurs capacités sociales.

Dès que les enfants deviennent plus mobiles, les interactions entre eux apparaissent sous deux formes : *des conflits* autour des jouets activés par les autres, et ***des imitations*** de jeux moteurs (courir, taper des pieds…) ou avec des jouets semblables utilisés de la même façon. Ces deux types d'interaction qui paraissent opposés puisque l'un conduit à des cris, des pleurs, des coups, et l'autre à des rires partagés, sont pourtant **l'expression du même processus d'imitation qui permet aux jeunes enfants de découvrir l'autre en s'identifiant à lui,** à « être lui » en faisant la même action ou en lui prenant l'action qu'il a sur un jouet.

Quand l'imitation est possible, cela conduit à des émotions agréables partagées. Dans le cas contraire, c'est **un conflit, qui n'est pas de l'agressivité comme on pourrait l'observer chez l'adulte, mais plutôt de « l'imitation empêchée ».**

Le jeune enfant n'est pas égoïste ni méchant : il n'est pas encore capable de comprendre pleinement les désirs et les besoins de l'autre.

Pratiques

- **Les conflits ne sont pas gérés de manière stricte et punitive**, cette attitude est proscrite par la loi.
- **Les lieux d'accueil favorisent des ensembles de plusieurs jeux identiques** (même forme, même couleur) pour faciliter l'imitation des enfants et diminuer les conflits.
- **Quand un enfant veut le jeu d'un autre, les professionnels ne formulent pas de reproche** (« tu n'es pas gentil »), **mais expliquent et cherchent une solution avec l'enfant** (« je vois que tu veux faire comme … mais lui a encore envie de jouer, alors on va chercher comment faire »).
- **Les professionnels réagissent avec calme et rappellent la règle et l'interdit**.
- **Les professionnels montrent comment agir autrement et nomment l'émotion de l'enfant.**
- **Quand l'enfant a un comportement adapté** au cours du conflit (demander le jouet au lieu de l'arracher, parler calmement…), **les professionnels relèvent et encouragent ce comportement.**

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Les comportements préoccupants

À retenir

- **Face à des comportements inadaptés aux yeux des adultes, les professionnels rappellent avec calme à l'enfant le comportement attendu, réorientent le comportement, et valorisent l'enfant quand il manifeste le comportement attendu.**
- **Les professionnels sont sensibilisés au fait que les manifestations d'agressivité des enfants (coups et morsures) ne sont pas intentionnelles et n'y réagissent pas de façon négative ou agressive.**
- **En cas de comportements répétés, l'observation professionnelle est le support privilégié pour chercher à comprendre les causes du comportement et à y répondre de façon adaptée.**

De façon générale, certains enfants présentent des comportements qui peuvent être perturbants et préoccuper les adultes : pleurs continus, agitation, retrait… Dans tous les cas, les professionnels favorisent :

- **un temps renforcé d'interaction individuelle avec l'enfant**, d'interactions affectueuses y compris à des moments forts de la journée (même sur des temps courts) ;
- **et une posture de renforcement constructif (se concentrer sur ce que l'enfant fait de satisfaisant, en faire la liste, le nommer, l'encourager plutôt que de se concentrer sur ce que l'enfant fait de perturbant ou de négatif).**

Lorsque l'observation conduit à voir dans ces comportements des éventuels signes de développement inhabituel, une démarche spécifique est mise en œuvre (voir fiche dédiée).

Une attention spécifique est accordée aux enfants en retrait, dont les capacités exploratoires sont appauvries : ce comportement peut être difficile à repérer et tend à être négligé, alors qu'il peut être un signe, lorsqu'il est prolongé, de développement **inhabituel.**

Pratiques

- **Un projet d'observation** spécifique permet de repérer les éventuels déclencheurs du comportement dit difficile et de renforcer positivement les comportements adaptés. L'observation et l'insistance sur les comportements adaptés et positifs de l'enfant permet de lutter contre le biais de négativité.

- **Pour éviter ces comportements, le professionnel peut inviter l'enfant à l'aider, à le faire participer, à lui donner des responsabilités.**

- **Les professionnels n'attribuent pas à l'enfant des qualificatifs (**surnoms, adjectifs…) qui fixent une image négative de lui.

- **Les professionnels peuvent accompagner également les parents dans le renforcement constructif**. Ils sont attentifs à souligner auprès d'eux tous les comportements positifs de l'enfant, même minimes, et à faire le compte de ses efforts et de ses avancées. Il ne cherche pas à cacher pour autant les difficultés rencontrées, et l'accompagnement qui est mis en œuvre pour essayer d'y répondre.

- **Quand il existe un besoin de rassurer les parents au moment des échanges quotidiens** (morsures, enfant tapé, comportements dits agressifs, discussions sur des observations relatives à des suspicions de troubles du développement), les professionnels rassurent sur les comportements tout en expliquant clairement les inquiétudes sur des signes de développement inhabituel (voir fiche dédiée).

Comportements dits « agressifs »

Les manifestations d'agressivité du tout jeune enfant sont associées à l'immaturité de **son cerveau**. La partie qui contrôle les émotions, les impulsions n'est pas encore mature. Quand les enfants petits se sentent en danger ou que leurs besoins ne sont pas satisfaits, l'immaturité de leur cerveau peut les faire réagir de façon impulsive.

L'agressivité observable chez le jeune enfant n'est pas intentionnelle et n'a pas les mêmes enjeux que l'agressivité de l'adulte, la relation à l'autre n'étant pas mature chez l'enfant. Lorsqu'un enfant manifeste un comportement dit agressif, impulsif, il exprime une envie ou un besoin insatisfait (récupérer un jouet, besoin d'aller sur les genoux de l'adulte, de se protéger de l'autre enfant…).
Un pic d'agressivité est habituellement observé entre 2 et 3 ans, avec un déclin naturel, si l'environnement humain est suffisamment sécurisant, vers 4 ans.
Les morsures sont également fréquentes notamment entre 18 et 30 mois.

Les comportements dits agressifs des enfants peuvent être une source d'inquiétude et de stress pour les professionnels comme pour les parents, notamment les morsures :

- **des manifestations en réponse, dites réactives**, quand l'enfant réagit au comportement de l'autre enfant qu'il a perçu comme une menace (mordre le bras de l'enfant qui a voulu prendre son jouet) ;

- **des manifestations dites en initiative ou proactives**, qui s'expriment dans le but d'atteindre un but ou de satisfaire une envie, ou qui traduisent une difficulté à entrer en contact avec l'autre par l'imitation. **L'observation des moments qui précèdent les épisodes de morsure en initiative montre très souvent des enfants qui observent les autres jouer**, sans rien faire, et sont dans un moment de solitude.

Les réactions fortes, excessives, répressives (cris, isolement, punitions…) et/ou agressives de la part du professionnel sont proscrites.

Pratiques

- En cas de comportement dit agressif, **le professionnel rappelle calmement à l'enfant la règle et le comportement attendu, interroge et nomme les émotions qu'il peut ressentir, et propose des solutions pour agir autrement**.

- **Quand un enfant manifeste de façon régulière des comportements dits agressifs (morsures ou coups), les professionnels commencent par observer l'enfant et l'environnement pour comprendre ce qui dans l'environnement pourrait susciter ces comportements**, puis cherchent à entrer avec lui dans un cycle de renforcement constructif et de sécurisation.

- **Les professionnels peuvent programmer une observation précise du contexte des manifestations d'agressivité et se mettent en lien avec les parents de l'enfant :** moment de la journée, activité de l'enfant juste avant, déclencheur de sa réaction, réaction des adultes et effet, etc.

- **Un enfant qui manifeste beaucoup d'agressivité dans ses relations aux autres durant la journée peut avoir besoin que les adultes soient plus attentifs à ce qu'il ressent et à ce qu'ils valorisent davantage ses comportements prosociaux et ses qualités.** Le fait de porter un intérêt supérieur à ses comportements négatifs peut parfois tendre à renforcer la fréquence et l'intensité de ces comportements.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Le langage

À retenir

- **Les professionnels s'adressent à l'enfant, communiquent avec lui, quel que soit son âge, et prennent le temps de l'interaction, qu'elle soit langagière ou pré-langagière : ils sont à l'écoute des intentions verbales et non-verbales de communication de l'enfant.**
- **Ils suivent l'enfant dans le cours de ses fantaisies pré-verbales ou verbales, partagent le plaisir du langage et l'encouragent à développer son expression et son imaginaire.**

Les professionnels parlent à l'enfant à tous les âges. Les professionnels peuvent parler des émotions aux enfants, expliquer ce qu'ils vont faire quand ils lui prodiguent des soins, raconter leur journée, dire ce qu'ils ressentent, décrire une action, poser des questions au bébé pour favoriser le développement du vocabulaire. Les professionnels laissent le temps de l'interaction et de l'échange avec les réponses non-verbales du bébé.

Les professionnels encouragent l'expression de l'enfant, le suivent dans ses interactions pré-langagières, et favorisent le temps consacré aux fantaisies verbales et au plaisir partagé du jeu avec le langage.

Le langage s'acquiert dans l'interaction et tous les enfants ne sont pas égaux en termes de modalités d'échange. À 2 ans, certains enfants possèdent un lexique de 50 mots alors que d'autres peuvent produire 500 mots : cette variabilité dépend notamment de la qualité du bain langagier dans lequel évoluent les enfants depuis leur naissance.

Pratiques

- **Les professionnels parlent régulièrement avec l'enfant. Une attention particulière est portée** à ceux qui en ont le plus besoin, aux enfants qui parlent peu, paraissent « discrets »…
- **Les professionnels s'expriment dans un langage riche, précis, construit, au vocabulaire varié, adapté à l'âge de l'enfant et à son développement**, leur expliquent les termes nouveaux et s'abstiennent de parler de lui à la troisième personne ou d'employer un langage enfantin.
- **Ils veillent à adapter leur rythme de parole aux capacités de compréhension des enfants** et attendent des signes de compréhension pour poursuivre sans l'interrompre quand il s'exprime, de façon verbale ou non-verbale.
- **Les professionnels parlent avec l'enfant de façon individuelle et les regardent dans les yeux**. Ils évitent autant que possible les paroles adressées collectivement au groupe, en particulier pour les plus petits.
- **Les professionnels parlent des émotions à l'enfant** de façon à encourager leur langage, leur empathie, l'expression de leurs émotions et les comportements d'entraide. Par exemple, lorsqu'ils racontent une histoire, ils parlent des émotions des personnages, de ce qu'ils ressentent ; lorsque l'enfant est plus grand, ils lui demandent à son tour ce qu'il ressent, d'interpréter les émotions des personnages…
- **Les professionnels nomment les objets qui environnent l'enfant et décrivent ses actions et ses activités.** Ils évoquent les événements passés ou à venir, dans le lieu d'accueil (ce que l'on a fait, ce que l'on va faire) et en dehors du lieu d'accueil.
- **Les professionnels stimulent l'expression de l'enfant**, lui montrent qu'il est compris, lui posent des questions, l'invitent à raconter et expliquer ce qu'il a fait, et ne l'interrompent pas quand il s'exprime, de façon verbale ou non-verbale.
- **Les professionnels encouragent les enfants à s'exprimer verbalement, avec des mots, quand ils sont en sont capables, plutôt qu'avec des gestes.**
- **Les professionnels s'intéressent aux histoires que racontent les enfants**. Ils les invitent à les développer, les aident à les complexifier. **Ils suivent l'enfant dans le cours de son imaginaire** ;
- **Les professionnels alternent la lecture d'histoires écrites, le conte, l'histoire librement construite** avec les enfants en suivant le fil de leur imaginaire (cf. la fiche dédiée).
- **Pour accompagner le langage, les professionnels insistent également sur l'aspect mélodique** : faire répéter des rythmes aux enfants, écouter toutes sortes de musiques adaptées à leur âge… (cf. la fiche dédiée).
- **Les professionnels évitent le recours à la musique de fond en continu dans les lieux d'accueil,** une musique continue freinant la bonne perception des sons et le développement des interactions langagières.
- **Les professionnels encouragent le contact des enfants à plusieurs langues dont leur langue d'origine** pour les familles allophones, par des échanges avec les parents sur les comptines qu'ils ont l'habitude de faire écouter, musiques, dire quelques mots dans d'autres langues…
- **Sauf projet d'accueil ou d'établissement spécifique, la langue du mode d'accueil est le français. Néanmoins, la construction de la relation parent-enfant et d'un lien**

d'attachement sécurisé se fait de façon privilégiée dans la langue maternelle du parent : le dialogue avec les parents peut s'orienter vers l'importance de parler sa propre langue avec son enfant, mais d'employer régulièrement avec lui quelques mots de français. Le rapport à la langue s'intègre dans les remarques générales faites sur la sécurisation de l'enfant par la cohérence éducative entre la famille et l'accueil extra-familial : tout ce qui participe à renforcer cette cohérence (entendre sa langue maternelle dans le mode d'accueil, entendre le français dans sa famille) est favorisé.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Le cadre, les repères et les interdits

À retenir

- **Les professionnels mettent en place un cadre éducatif, composé de règles, de repères et d'interdits, qu'ils posent de manière sécurisante et empathique auprès des enfants.**
- **Le cadre n'a pas pour fonction de discipliner l'enfant mais de le sécuriser. Les professionnels n'adoptent pas d'approche punitive dans le cas où les enfants ne respectent pas le cadre.**
- **Les professionnels font régulièrement le compte des interdits formulés, pour se demander si ces interdits sont réellement légitimes et nécessaires, et s'ils répondent aux besoins de l'enfant ou plutôt aux attentes de l'adulte.**

L'enfant a besoin d'un cadre fourni par l'adulte pour se sentir en sécurité et se développer. Le cadre éducatif permet de donner à l'enfant des repères sécurisants. Il n'a pas pour objet la discipline mais la capacité pour l'enfant à explorer à partir d'une base de sécurité.

Afin que l'enfant ait un repère sécurisant et fiable, il est nécessaire d'entendre la même règle : pour cela, l'ensemble des professionnels harmonisent leurs pratiques et s'accordent sur le choix des règles, des limites et des interdits qui régissent le lieu d'accueil. Cette question est notamment travaillée dans le cadre du projet éducatif.

L'adulte pose des limites en tenant compte des capacités ou du temps nécessaire, pour un jeune enfant, pour les comprendre et les appliquer. Lorsque l'adulte pose une limite, l'enfant, à ce stade de son développement, a souvent besoin d'un délai pour l'intégrer et l'appliquer.

Les règles varient en fonction du développement de l'enfant. Pour poser des règles, il faut s'assurer d'avoir l'attention de l'enfant et expliquer les raisons des interdits dans un langage adapté à l'enfant en dehors des moments de franchissement des interdits. Si l'enfant ne respecte pas la règle posée, il faut essayer de la reformuler et la répéter sous une autre forme.

Lorsque l'enfant ne répond pas aux règles, limites et interdits, la punition (paroles dévalorisantes, coin, isolement,…) est proscrite par la loi, elle est contre-productive

et défavorable à l'enfant : elle peut faire cesser le comportement non désiré sur le moment, mais ce type de pratiques peut renforcer sur le long terme les comportements inadaptés et/ou les attitudes d'opposition. **Les professionnels peuvent se mettre à l'écart avec l'enfant pour favoriser le retour au calme, mais ne le mettent pas à l'écart seul.** Les professionnels sont formés à la prévention et au repérage des violences des adultes envers les enfants et notamment des violences éducatives ordinaires : les tons autoritaires, les cris etc.

En revanche, quand l'adulte est empathique, évoque le **comportement attendu, propose des solutions et des alternatives, le comportement de l'enfant tend à se modifier progressivement. Le renforcement positif, et le fait de nommer et d'encourager les comportements adaptés, permet de favoriser une bonne réponse aux cadres posés.**

L'enfant ne fait pas de caprices. Dans ses colères, il exprime un besoin frustré, et une difficulté à contrôler ses émotions et sa frustration : ces compétences ne lui sont pas encore accessibles à ce stade de son développement. La mission du professionnel est d'accompagner les enfants dans le développement progressif de leurs compétences émotionnelles (régulation, compréhension et expression des émotions).

Pratiques

- **Les professionnels ne posent pas comme objectif la discipline ou la « maîtrise » des enfants**, ou d'établir le calme : ces objectifs ne répondent ni aux besoins ni aux capacités d'un enfant de moins de 3 ans.

- **Les professionnels respectent le besoin d'exploration de l'enfant**. L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs et les propositions faites à l'enfant sont réfléchis en ce sens.

- **Les postures des professionnels sont en cohérence face aux interdits pour que l'enfant puisse faire confiance aux adultes et être sécurisé**.

- **Les professionnels formulent un interdit préférentiellement de façon affirmative plutôt que négative** (« descends de la table » plutôt que « ne monte pas »), plus complexe à comprendre pour l'enfant. **Ils intègrent le délai de latence entre la compréhension par l'enfant et l'application de l'interdit.**

- **Les professionnels font régulièrement le compte des interdits formulés, et notamment de ceux relatifs à la motricité** (ne pas courir, ne pas grimper, ne pas jeter…) ; ils cherchent autant que possible à diminuer le nombre d'interdits relatifs à la motricité et à l'exploration. Lorsque le nombre d'interdits est élevé, ils s'interrogent sur l'adaptation de l'environnement aux enfants.

- **L'expression des émotions ne fait pas l'objet d'interdits** : par exemple, la colère peut s'exprimer par des cris, des objets jetés… L'enfant doit pouvoir exprimer cette colère. L'adulte lui propose une façon de l'exprimer sans dégrader le matériel, se blesser ou blesser un autre enfant.

- Les professionnels pratiquent des modalités non violentes de communication et utilisent des outils de communication empathique centrée sur les besoins de l'enfant.

- **Les situations du quotidien (repas, change, sommeil…) ne conduisent pas à développer des règles rigides :** l'espace et le temps sont laissés à l'enfant pour découvrir, expérimenter, dans la limite de sa sécurité.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Le jeu

À retenir

- **L'exploration des enfants est favorisée et encouragée en toute circonstance. Les professionnels planifient l'activité pour offrir aux enfants une variété de possibilités d'exploration.**
- **Les interdits relatifs au danger sont systématiquement interrogés pour s'assurer qu'il s'agit d'un danger réel dans l'environnement et non uniquement d'une peur de l'adulte. Les professionnels favorisent le risque mesuré, qui accompagne l'exploration et la découverte.**

Le besoin d'expériences et d'exploration du monde permet le développement des compétences motrices, réflexives, expressives et ludiques de l'enfant. L'enfant a besoin d'une exploration libre pour se développer. Cette exploration exige qu'il touche, manipule, flaire, goûte, déchire, soulève, renverse, escalade. **Dans cette exploration, l'enfant se tâche et se salit**. Les professionnels peuvent dialoguer avec les parents sur le besoin de vêtements adaptés.

Le jeu permet au jeune enfant de découvrir le monde, d'expérimenter et de le comprendre : son cerveau est équipé pour toutes ces découvertes. **C'est en s'exerçant que le bébé construit son équilibre** en intégrant toutes les informations sensorielles. C'est par le mouvement qu'il agit et qu'il comprend.

Les jeunes enfants perçoivent leur environnement en fonction des actions possibles. **Des jeux variés sont à disposition des enfants qui s'en saisissent librement. L'adulte joue avec l'enfant**. Les espaces sont aménagés pour permettre cette exploration libre des enfants. Le choix des jeux prend en compte l'évolution des enfants en fonction des âges et éventuellement les considérations environnementales.

Les professionnels mettent en place des configurations et des scénarisations de l'espace pour offrir une variété de possibilités aux enfants. Ces aménagements peuvent conduire à alterner des routines, des moments de transition, des moments de jeu libre, de jeu semi-dirigé, d'activités en petits groupes… **Les professionnels planifient la journée et la semaine pour intégrer une variété de possibilités**, et adaptent de façon souple leurs propositions en fonction de l'observation des enfants.

Les activités proposées ne sont pas pensées en fonction de sphères de développement à explorer de façon cloisonnée (sensoriel, moteur fin/global, cognitif, langagier…) **L'enfant ne se développe pas par sphère mais de façon globale, en synergie** : une activité de motricité permet à l'enfant de développer l'ensemble des sphères du développement. La complémentarité des activités et propositions vient de la diversité des environnements et des possibilités offertes à l'enfant et non de l'exercice successif de sphères du développement distinctes.

L'exploration de l'enfant est toujours favorisée et encouragée. L'enfant n'est pas en mesure de réfréner son désir d'exploration par rapport à la perception d'un danger. Il appartient à l'adulte de le protéger des dangers, prévenir les risques et assurer sa sécurité à un âge de grande vulnérabilité. Un travail est fait pour **distinguer le danger estimé (risque de danger) et le danger réel** : l'exploration ne peut être restreinte par la crainte de dangers (chute, brûlure…) que si ceux-ci sont envisagés dans l'environnement réel et non comme des risques généraux. Si certains aspects du lieu présentent un danger réel, c'est au lieu de s'adapter pour éviter le danger, dans la mesure du possible. Quand le professionnel est amené à dire trop souvent « non » à l'enfant, il s'interroge alors sur l'aménagement de l'espace et les propositions de jeux qui lui sont faites.

Les professionnels sont sensibilisés à la différence entre le danger, dont l'enfant doit être protégé, et le risque, qui peut être l'occasion d'une exploration conduite en présence sécurisante de l'adulte, notamment sous la forme de jeux à risque.

Pratiques

- **Le lieu d'accueil prévoit des espaces modulaires ou des espaces de motricité. Quand des salles de motricité existent, cela ne doit pas conduire à réduire l'activité à une heure ou un jour donnés** : l'enfant doit pouvoir courir, sauter, grimper, en toute circonstance.
- **Les professionnels laissent l'enfant circuler, explorer et interviennent dans la scénarisation de l'espace, le choix des jeux et jouets, le rangement…**
- **Les professionnels accompagnent l'enfant dans le jeu et sont à proximité et attentifs à l'enfant dans les espaces de jeu.** Ils jouent et partagent des moments de plaisir et d'encouragements avec les enfants, tout en invitant les enfants à jouer entre eux s'ils le souhaitent. **Même dans les situations de jeu libre ou d'itinérance, les professionnels sont engagés pour adapter les propositions à ce qu'ils observent des enfants**. L'itinérance est distinguée de l'errance.

- **Lorsque l'exploration entre en contradiction avec l'intérêt du collectif ou avec la sécurité de l'enfant, les professionnels réorientent l'enfant vers d'autres objets**, plutôt que d'interdire ou arrêter son exploration.

- **La réutilisation des objets du quotidien et leur détournement à des fins ludiques permet aux enfants d'être au contact d'une variété d'objets du monde et de leurs usages.** Les professionnels acceptent ces détournements, l'apport des parents d'objets de chez eux, de récupération, les objets de la vie quotidienne, le matériel fait main avec les familles ou les enfants. Lorsque l'enfant n'a pas l'usage de l'objet, les professionnels peuvent accompagner l'enfant et lui montrer comment l'utiliser sans l'empêcher d'en faire un autre usage.

- **Les professionnels proposent à l'enfant un matériel de jeu qui permette des actions variées et de nombreuses combinaisons pour expérimenter** : utilisation de matériels « bons à tout faire » (boîtes, tubes, contenants vides, tissus etc.), organisation de zones de jeu riches en combinaisons possibles.

- **Les professionnels élaborent des ateliers « fait maison » dans le respect des règles de fabrication et de conservation en privilégiant l'utilisation de produits naturels et biodégradables** (ex : pâte à modeler à base de produits alimentaires, recettes de peintures végétales…), qui sont reproduisibles à la maison et permettent d'inclure les parents dans la démarche.

- **Les professionnels sont vigilants aux stéréotypes de genre dans le choix de jeux ou déguisements proposés aux filles et aux garçons** et observent l'occupation de l'espace entre les filles et garçons. En cas d'occupation différenciée, l'espace peut être réagencé pour favoriser la mixité. **Les professionnels acceptent de la même façon toutes les formes de jeux sans distinction de genre (garçon qui se déguise en princesse, fille qui joue aux camions…) et sensibilisent les parents à ce point.**

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Le sommeil

À retenir

- **Les professionnels ne forcent pas l'enfant à aller au lit s'il ne souhaite pas dormir mais lui reproposent chaque jour. Des professionnels sont disponibles dans la salle de vie pour s'occuper des enfants qui ne dorment pas.**
- **La sieste peut se faire à l'extérieur et dans la salle de vie en présence des adultes.**
- **Les professionnels ne demandent pas aux parents qui pratiquent un maternage proximal (endormissement dans les bras) de cesser cette pratique.**

Les conditions sont mises en œuvre pour permettre un sommeil de qualité des enfants, favoriser leur sécurité physique (notamment dans le cadre de la prévention de la mort inattendue du nourrisson)**, et favoriser leur sécurité affective au moment de l'endormissement et du réveil. Le cycle jour/nuit est respecté**. Les espaces de sommeil ne sont pas dans l'obscurité totale, mais à la lumière du jour tamisée.

Le sommeil est favorisé par des rituels quotidiens qui relaxent l'enfant et préparent l'endormissement (temps calmes, comptines, voix basse : relaxation, respiration, écoute de musique lente, massage du visage, parler lentement, histoire redondante lue en chuchotant, etc.)

L'organisation de l'accueil prend en compte les besoins individuels en termes d'endormissement et de réveil, et les professionnels sont disponibles pour les enfants qui ne dorment pas comme pour les enfants qui dorment en dehors des heures de sieste.

Pratiques

- **De façon générale, il est déconseillé de réveiller un bébé qui dort, mais au-delà de 2 ans environ et dans le cas où le sommeil diurne interfère avec le sommeil nocturne** (sieste trop tardive, après 16 h environ, et/ou trop longue qui peut retarder l'endormissement le soir et augmenter le nombre de réveils nocturnes), **il peut être utile d'induire le réveil** de l'enfant. Les situations se réfléchissent au cas par cas lorsque des difficultés sont signalées par les parents : les professionnels analysent, en collaboration avec les parents, le rythme et le besoin

de sommeil de l'enfant la journée et la nuit, en remplissant éventuellement un agenda du sommeil. Les nourrissons dorment de 15h à 17h par 24h à la naissance, puis de 12h à 15h entre 4 et 11 mois. Entre 1 an et 2 ans, les enfants ont besoin de 11h à 14h de sommeil. À l'âge de 3 ans, 10 à 12 heures de sommeil par 24h sont recommandées.

- **Organisation des espaces de sommeil :**
  - **les lits sont suffisamment espacés** pour permettre la circulation des enfants et des professionnels autour des lits.
  - **tout le matériel est adapté pour que les professionnels puissent se tenir auprès de l'enfant, à son niveau**, et puissent déposer l'enfant et le soulever sans risque.
  - les enfants dont le **sommeil est plus léger/plus difficile sont installés préférentiellement dans des lits contre le mur, dans un coin**, avec vue sur la porte, et non au milieu de la pièce.
- **Les siestes peuvent avoir lieu en extérieur**.
- **Les professionnels proposent chaque jour à l'enfant son lit mais ne le forcent pas** à y aller, et en aucun cas ne le maintiennent au lit de force. Comme toute pratique de forçage, le maintien aux lits des enfants de force, par la voix intimidante ou par le geste, est une pratique maltraitante.
- **Pour les enfants qui ne parviennent pas à dormir, la sieste est proposée chaque jour** (comme pour l'alimentation), sans forcer ; la sécurisation affective (temps individuel, câlins, échanges) est renforcée pour préparer à l'endormissement et apaiser l'enfant.
- **Il peut être proposé à l'enfant de dormir en présence de l'adulte, dans la salle de vie, de façon sécurisée et confortable**, en fonction de ses habitudes, et notamment pour des bébés, en veillant à la luminosité. Ce point est expliqué aux parents.
- **Le maternage proximal est le style le plus adapté à l'immaturité et à l'extrême dépendance des nourrissons**. Certains enfants bénéficient de maternage/parentage proximal avec un endormissement dans les bras. Plusieurs possibilités selon les situations :
  - **La flexibilité et l'adaptabilité de l'enfant est variable**, l'enfant peut le plus souvent s'adapter au cadre de sommeil proposé par le lieu d'accueil.
  - **Si besoin, la mise au lit de l'enfant demande une plus longue transition pour les professionnels.** Dans un premier temps, pour faciliter le sommeil de l'enfant, les professionnels peuvent le faire dormir dans l'espace de vie, ou encore lui faire faire les siestes en portage s'il est encore jeune. Dans les deux cas de figure, les parents conservent les modalités d'endormissement qu'ils ont choisies à la maison.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

L'alimentation

À retenir

- **Les professionnels ne poussent pas les enfants à finir leur repas ou à goûter tous les aliments, mais leur reproposent régulièrement et manifestent le plaisir qu'ils ont à manger eux-mêmes, dans un moment de partage et d'échange.**
- **Les enfants expérimentent au cours des repas, touchent, goûtent, mélangent les aliments, sans que cette exploration fasse l'objet d'interdits systématiques ou de réprimandes de la part des adultes.**

La prise des repas

Les repas sont des moments importants dans la relation enfant-adulte. Les professionnels accompagnent l'enfant pendant le repas dans son exploration : l'enfant touche, goûte, tripote, jette. Le plaisir de manger mobilise les cinq sens (toucher, goûter, sentir, écouter et voir).

Les lieux d'accueil favorisent le développement chez l'enfant du plaisir de l'alimentation et de la découverte des goûts.

Les repas sont un lieu privilégié pour l'enfant pour manifester son autonomie et participer à la vie collective. Les enfants sont encouragés en fonction de leur âge et de leur stade de développement dans les démarches d'autonomie et de coopération (débarrasser, se servir soi-même, servir un autre enfant, passer le plat etc.)

Pratiques

- **Les enfants peuvent manipuler les aliments, manger à la main, expérimenter** (ex : la mie de pain dans l'eau). Les professionnels ne leur interdisent pas de « jouer » avec la nourriture et ne leur demandent pas de « respecter » la nourriture, ce qu'ils sont trop jeunes pour comprendre.
- Pour introduire de nouveaux goûts dans les repas, **l'adulte varie au fil de la semaine les aliments. Il est recommandé de donner chaque nouvel aliment séparément sans le mélanger pour faire découvrir le goût.**

- **Les professionnels ne forcent pas l'enfant à goûter ce qu'il n'a pas envie de goûter et ne forcent pas l'enfant à finir son assiette** : ces pratiques sont contre-productives au regard de l'éducation au goût et de la régulation de la satiété**. Ils invitent l'enfant à goûter les différents produits en montrant le plaisir qu'ils ont eux-mêmes à le manger** et le proposent à nouveau.

- **Les professionnels proposent plusieurs fois le même aliment (le bébé peut avoir besoin de nombreuses présentations lors de repas distincts pour goûter l'aliment) sans forcer l'enfant**, ce qui augmente les chances que l'enfant goûte avec plaisir l'aliment les prochaines fois et l'apprécie.

- **Les professionnels favorisent le manger main** et laissent l'enfant découvrir les textures des aliments avec les doigts : l'expérimentation des objets passent pour les enfants par le toucher.

- **Les professionnels laissent l'enfant expérimenter des combinaisons variées sans le rappeler au principe de respect pour la nourriture**, ce que l'enfant de moins de 3 ans ne comprend pas à son stade de développement.

- **Les professionnels font preuve de patience face à une appréhension de certains aliments qui est normale, en particulier vers l'âge de 2 ans. Il est important de ne pas forcer l'enfant à manger l'aliment qu'il refuse et d'éviter les chantages** (« encore une petite cuillère pour me faire plaisir », « si tu finis ton assiette, tu auras un bon dessert »). **Selon le projet d'accueil ou d'établissement, les professionnels peuvent manger avec les enfants s'ils le souhaitent**. Ils montrent à l'enfant qu'ils aiment le plat concerné et peuvent faire varier les recettes avec un même aliment et mettre de la couleur dans l'assiette en ajoutant des légumes ou de la sauce tomate, quand cela est possible, si la restauration se fait sur place.

- **Les professionnels nomment et parlent des aliments**.

- **Les enfants peuvent se lever durant le repas** (débarrasser leur assiette, mettre la table…). **La position assise est fatigante pour le jeune enfant** : si un enfant bouge pendant le repas, les professionnels ne lui demandent pas de rester tranquille et l'autorisent à se lever.

- **Les professionnels veillent à donner autant d'autonomie que possible aux enfants selon leur âge et leur stade de développement** : proposer l'ensemble des aliments à l'enfant sur un plateau, inviter l'enfant à se servir lui-même, débarrasser etc. L'enfant est encouragé et valorisé dans ces démarches.

- L'organisation est pensée pour que les enfants puissent manger à leur rythme.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Préparation des repas

Lorsque la cuisine n'est pas réalisée sur place, les lieux d'accueil favorisent les occasions de réaliser sur place des gâteaux, goûters…

Pratiques

- **Les professionnels utilisent de préférence de la vaisselle en verre, en inox ou porcelaine en particulier pour la cuisson, la remise en température et le service.** Il n'est pas nécessaire de stériliser les biberons. Il convient de privilégier des biberons en verre et de sensibiliser les parents à l'intérêt d'utiliser des biberons en verre.

- **Les professionnels renouvellent tous les éléments en plastique ou en mélaminé présentant des signes d'usure** (cuillère, planches de découpe, biberons…) et les remplacent par des matériaux adaptés.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Le change et la continence

À retenir

- **Le change est un moment de soin intime, mis à contribution pour un échange individuel entre le professionnel et l'enfant. Il est réalisé autant que de besoin, dès que l'enfant manifeste une gêne.**
- **Les professionnels permettent aux enfants d'être aussi autonomes qu'ils le peuvent dans cet acte.**
- **Les enfants ne sont pas contraints dans leur acquisition de la continence : les professionnels sont sensibilisés et sensibilisent les parents au fait que le rythme d'acquisition est variable selon les enfants et n'est pas linéaire.**

Tous les enfants sont accompagnés aux toilettes plusieurs fois par jour ou leurs couches sont également changées plusieurs fois par jour.

Ces soins sont des moments précieux, notamment des moments où l'accompagnement est individuel au sein d'un accueil collectif ou chez un assistant maternel.

L'acquisition de la continence est un processus important du développement de l'enfant, qui demande du temps. Elle est en lien avec la maturation du système nerveux, notamment motrice par la maîtrise du contrôle des sphincters, mais également affective, psychologique et sociale (en se conformant à des habitudes socialement ancrées comme faire sur le pot ou les toilettes et pas par terre par exemple).

Cette phase n'est pas linéaire (l'enfant peut aller au pot, puis avoir de nouveaux des épisodes d'incontinence). **L'enfant est encouragé (proposer régulièrement le pot) mais pas contraint, ni grondé en cas d'épisodes d'incontinence**.

Les familles sont rassurées et informées de la variabilité d'un enfant à l'autre. Les périodes de « régression » font parties du processus et sont acceptées : le respect du développement de l'enfant prime les attentes sociétales ou scolaires.

L'acquisition de la continence relève d'un processus naturel qui ne nécessite pas d'apprentissage : on n'apprend pas à un enfant à être continent.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

- **Les professionnels réalisent le change de la couche autant que de besoin,** dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène et des gestes techniques.
- **Les professionnels ne laissent pas un enfant avec une couche souillée et ne répriment pas un enfant qui exprime le besoin d'aller aux toilettes**. La couche de l'enfant est changée quand il signale de l'inconfort pendant une activité.
- **Les professionnels prennent le temps lors des moments de change en verbalisant** les soins qu'ils prodiguent aux enfants et ce que font les enfants.
- **Les professionnels mettent à profit le moment de change comme un moment individuel de relation** (regard, parole, jeux, sourires, rires…)
- **Les professionnels favorisent autant que possible l'autonomie de l'enfant selon son âge et son stade de développement** : change debout, soulever la jambe, tenir la couche, avoir son propre gant pour aider l'adulte… **Dès qu'ils en ont la possibilité, les enfants ont librement accès aux vêtements/changes, à hauteur d'enfant**.
- **L'autonomie complète n'est pas pour autant posée comme un objectif** : les professionnels respectent le souhait des enfants qui n'auraient pas envie un jour donné d'être dans cette autonomie.
- **Les professionnels permettent à l'enfant de participer activement** (observer ses excréments, jeter la couche, regarder ce qu'il y a dans le pot et le vider dans les toilettes…) et répondent à ses questions et observations.
- **Il est recommandé que les espaces de change soient individualisés et ne soient pas contigus pour respecter l'intimité des enfants.** Ils sont confortables (pièce chauffée…).
- **Pour les plus grands, il est recommandé que l'espace de toilettes prévoie un espace d'intimité pour les enfants** (muret séparateur, taille de cuvette adaptée, lavabos à hauteur d'enfants, portes à la taille des enfants, etc.)
- **Les professionnels échangent avec les parents à propos du stade de continence des enfants à partir de ce qui est observé sur le lieu d'accueil** : est-il fier de ne plus avoir de couches ? demande-t-il à aller aux toilettes ?
- **Les professionnels peuvent être amenés à constater des violences physiques ou psychologiques d'adultes qui punissent, grondent ou crient sur l'enfant lors d'épisode d'incontinence, tout particulièrement à l'approche de l'âge scolaire :** ils agissent dans ce cas dans le respect du protocole de prévention de la maltraitance.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

La pudeur

À retenir

- **Les professionnels n'attendent pas de l'enfant qu'il acquière la notion de pudeur avant 3 ans.**
- **Les professionnels répondent aux questions de l'enfant sur le corps et sur les parties génitales. Ils sont sensibilisés au fait que l'activité masturbatoire de l'enfant fait partie de son exploration du corps et n'a pas à être réprimée.**

Ce n'est qu'à partir de 4-5 ans que l'enfant développe la notion de pudeur. L'intimité de l'enfant est respectée (cf. fiche Le change et la continence). **La découverte de toutes les parties du corps, y compris des organes génitaux, fait partie de l'exploration des jeunes enfants,** qui découvrent les différentes sensibilités des zones du corps. Ainsi, certains enfants touchent leurs organes génitaux et y trouvent un plaisir sensoriel pour s'apaiser, se calmer ou se rassurer. Cette activité masturbatoire n'a pas de caractère érotique et ne s'assimile pas à celle de l'adulte.

L'activité masturbatoire du jeune enfant peut entraîner des réactions d'embarras ou d'incompréhension de la part de l'adulte, en raison des normes sociales de pudeur et de la charge symbolique liée à cette activité. **Les professionnels sont sensibilisés au fait que cette exploration du corps est normale et n'a pas à être réprimée**.

Les professionnels répondent à la curiosité et aux questions de l'enfant sur la génitalité comme sur les autres sujets. Cet aspect fait partie de son développement au même titre que les autres : la **curiosité de l'enfant et ses questions sont normales et il importe de construire une relation de confiance apaisée autour de ces questions.**

Les professionnels expliquent à l'enfant que c'est à lui de décider s'il est d'accord pour qu'on le touche, et veillent à demander son consentement quand ils réalisent des soins sur ses parties intimes.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

- **Les professionnels n'interdisent pas à l'enfant de se toucher, et s'abstiennent de toute remarque moqueuse, agacée ou culpabilisante vis-à-vis de sa curiosité sur les organes génitaux ou de son activité masturbatoire.**
- **Les professionnels nomment les différentes parties du corps avec des mots précis, y compris pour les parties génitales**.
- **Les professionnels expliquent sur un ton neutre et bienveillant à l'enfant que l'enfant a le droit de toucher toutes les parties de son corps mais que pour celles plus sensibles, il est préférable de le faire lorsqu'il est seul**.
- **La gêne éventuelle des professionnels vis-à-vis de ces sujets peut être discutée et posée dans les temps de réflexivité**.
- **Si l'intensité et la fréquence de l'activité masturbatoire est excessive, si elle provoque une douleur physique chez l'enfant et/ou si elle est accompagnée d'un discours sexuel d'adulte**, inadapté à son âge, **les professionnels sont vigilants à ces signes** qui peuvent être, entre autres, la manifestation d'une agression sexuelle (repérage des situations de maltraitance, en cohérence avec le protocole de prévention de la maltraitance).

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Les sorties quotidiennes en extérieur

À retenir

- **Les enfants sortent quotidiennement, quel que soit le temps, hors alerte météo spécifique.**
- **Les professionnels de l'accueil contribuent à la lutte contre la sédentarité et ne laissent pas les enfants dans les poussettes lors des moments de loisirs en extérieur.**

Les enfants, quel que soit le mode d'accueil, sortent quotidiennement.
Lorsque les modalités habituelles de sorties ne sont pas adaptées à la météo, ces modalités font l'objet d'adaptations.

Dès lors que les conditions sont réunies, les enfants bénéficient quotidiennement de temps en plein air. Les professionnels favorisent des sorties dans des environnements variés.

Les conditions météorologiques, hors alerte spécifique, ne sont pas un obstacle.

Les professionnels sont sensibilisés au fait que les activités en extérieur sont favorables et nécessaires au développement de l'enfant, contribuent à la réduction du stress des enfants et des adultes et à la qualité de vie au travail des adultes.

Pratiques

- Il est demandé aux parents (sauf pour les lieux d'accueil qui disposent de vêtements spécifiques) d'apporter des **vêtements adaptés pour pouvoir sortir en tout temps** : combinaisons chaudes, bottes de pluie, chapeau en cas de forte chaleur…
- Lors **des fortes chaleurs, des sorties tôt le matin** peuvent être envisagées ou dans des espaces aérés et ombragés.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

La lutte contre la sédentarité

Il est recommandé de ne pas laisser l'enfant en position assise ou allongée pendant plus d'une heure d'affilée en dehors des heures de sommeil et de sieste. L'enfant n'est pas laissé dans sa poussette lors des moments de loisirs (au parc, à domicile).

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

L'exposition aux écrans

À retenir

- **Durant l'accueil, les jeunes enfants ne sont pas exposés aux écrans (télévision, tablette, smartphone), que ce soit de manière directe ou indirecte, lorsque les écrans sont laissés allumés en fond. Lorsque l'enfant est dans une pièce où se trouve une télévision, celle-ci est éteinte.**
- **Ce point fait l'objet d'un travail de sensibilisation spécifique des parents.**

L'exposition aux écrans est défavorable au développement cognitif et aux apprentissages des très jeunes enfants : elle peut réduire la qualité et la fréquence des interactions adulte-enfant et perturber l'exploration et le jeu de l'enfant. En captant leur attention, les écrans favorisent la sédentarité des enfants et les privent d'autres stimulations plus en adéquation avec leurs besoins.

Dans certains cas, l'exposition massive aux écrans peut être également associée à des comportements d'inattention et d'agitation et à un retard de langage.

Les professionnels de l'accueil travaillent avec deux objectifs complémentaires : ne pas avoir recours aux écrans avant les 3 ans de l'enfant et sensibiliser les familles qui y ont recours.

Pratiques

- **Les enfants ne sont pas exposés aux écrans (télévision, tablette, smartphone…) avant l'âge de 3 ans**.
- **Les professionnels n'utilisent pas de téléphone en présence des enfants**, sauf urgence particulière.
- **Les professionnels peuvent utiliser les écrans pour prendre des photos et des vidéos pendant la période de familiarisation,** en précisant aux parents qu'il s'agit d'un usage limité, et **pour des événements ou des observations, de façon ponctuelle, dès lors que l'accord écrit des parents a été recueilli.** La captation et l'envoi de photos ou vidéos aux parents peut conduire à réduire l'attention effective et réelle des professionnels aux enfants.
- **Les professionnels sensibilisent les parents aux effets des écrans avant 3 ans**. Ils rappellent aux parents les recommandations quant à l'exposition des enfants aux écrans : "pas d'écrans avant 3 ans", quel que soit le moment ou le lieu.
- Ils sensibilisent les parents au fait qu'au-delà de 3 ans, les écrans sont à éviter pendant les repas et dans la pièce où l'enfant dort et avant avant l'endormissement. Tout usage doit rester occasionnel, limité à des contenus de haute qualité éducative et constituer un support de relation et d'échange impliquant un accompagnement de l'adulte, qui évoque avec l'enfant le contenu visionné, le commente et l'explique.
- **Les professionnels sensibilisent également les parents à leur propre consommation d'écrans en présence de leurs enfants,** aux risques associés à la perte en quantité et en qualité d'interactions avec l'enfant (la « technoférence ») et aux risques d'incidences sur le développement du langage et les compétences psychosociales.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

La variété environnementale

À retenir

- **Les professionnels de l'accueil favorisent la découverte d'une variété d'environnements (naturels, urbains, sociaux…), de matières et de textures.**
- **Ils favorisent dans les sorties quotidiennes la découverte de milieux naturels divers et la participation à la vie sociale environnante.**

L'éveil à la variété environnementale (découverte des milieux urbains, naturels, sociaux) encourage le développement global et permet de développer chez l'enfant l'émotion esthétique face au mouvement des choses et du monde. Regarder un arbre, toucher la pelouse, observer un marché, le mouvement d'un train… sont tout autant d'expériences de nature esthétique pour un jeune enfant.

Le contact direct avec la nature fait partie du quotidien des enfants dans les modes d'accueil. Les lieux d'accueil disposent souvent de trois espaces de découverte sensorielle de la nature : l'intérieur, l'espace extérieur (cours, jardins), et les espaces verts avoisinants. Chaque lieu présente des opportunités pour favoriser l'éveil sensoriel à la nature.

La présence et l'interaction avec des animaux sur le mode d'accueil favorisent le bien-être et le développement des enfants. La médiation animale permet aux enfants de développer des compétences sociales, émotionnelles, motrices et cognitives. Les services de PMI sont informés de la présence d'animaux dans un mode d'accueil du jeune enfant, qu'elle ait débuté en amont ou en aval de l'agrément ou de l'autorisation d'ouverture. Il revient au mode d'accueil de respecter les précautions d'hygiène et de sécurité nécessaires et de veiller au bien-être de l'animal.

L'adulte accompagne l'enfant dans la découverte de la biodiversité et l'éveil de ses sens, en garantissant tout à la fois son plaisir et sa sécurité.

L'espace extérieur est le prolongement de l'espace intérieur que les professionnels et les enfants s'approprient. L'aménagement de l'extérieur encourage l'exploration des enfants.

Les lieux d'accueil organisent des temps dans les espaces extérieurs à proximité. Les espaces verts avoisinants des établissements ou du domicile des professionnels de l'accueil individuel, tels que les squares, les parcs, les réserves naturelles, les friches végétalisées, les berges, les jardins ouvriers sont des terrains d'exploration pour l'enfant.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

En intérieur

- **Les professionnels invitent les enfants à prendre soin des plantes, insectes ou autres animaux** au sein de la structure favorisant l'éveil au vivant et encourageant ainsi le développement de l'empathie envers l'autre ;
- **Les éléments naturels de différentes matières et textures sont introduits** (laines, céramiques, argiles, châtaignes, feuilles, pailles, bois, sable, terre…) pour que l'enfant puisse les manipuler ;
- **Les professionnels proposent des ateliers créatifs avec des éléments naturels comme supports et outil de création** ;
- **Les professionnels invitent à l'observation de l'extérieur** en décrivant des actions qui se passent à l'extérieur (ex : le passage d'oiseaux), le paysage**… Ils peuvent encourager ces temps avec des activités** (ex : accrocher de la nourriture pour oiseaux à la fenêtre).

En extérieur

- **Les enfants bénéficient quotidiennement de temps en plein air**. Les conditions météorologiques, hors alertes spécifiques, ne sont pas un obstacle.
- **Les professionnels sont disponibles, attentifs et à l'écoute des enfants à l'extérieur en circulant et en allant vers les enfants**.
- **Les repas peuvent être servis dehors. Les siestes peuvent s'y dérouler, les activités y sont organisées et les enfants y évoluent librement**.
- **Les professionnels laissent les enfants expérimenter et se salir**.
- **Les professionnels peuvent organiser des temps « hors les murs »** en s'associant aux projets de jardins partagés ou des exploitations agricoles de proximité, par exemple, pour proposer des activités (cueillette, jardinage, visite…).
- **Les professionnels de l'accueil favorisent la variété des environnements découverts dans les sorties (naturel, urbain…) et la participation à la vie sociale** (emmener les enfants au marché, aller chercher le pain à la boulangerie, investir les équipements culturels et sociaux etc.)

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Les arts et les cultures

À retenir

- **Les professionnels de l'accueil mobilisent une variété de pratiques culturelles et artistiques, en favorisant la pratique des enfants autant que les capacités de découverte et d'émerveillement.**
- **Dans tous les espaces de vie des enfants, dans l'accueil collectif et individuel, des livres adaptés à l'âge des enfants sont mis à disposition, en libre accès, à hauteur d'enfant.**

La diversité des pratiques artistiques est valorisée dans l'accueil du jeune enfant. Les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.

La rencontre avec des œuvres, des artistes et des éléments de patrimoine naturel fait partie du quotidien des enfants dans les modes d'accueil. Les modes d'accueil peuvent s'ouvrir à la présence d'artistes, aux apports des talents des familles, aux opportunités locales, aussi bien dans l'organisation de l'accueil au quotidien que lors de moments exceptionnels ou festifs. Les parents, les fratries et les grands-parents peuvent participer à leur manière à la transmission artistique et la sensibilisation à la nature dans une dynamique intergénérationnelle.

L'éveil aux arts et aux cultures se fait par la pratique des enfants. Il s'agit d'un moment de partage entre les adultes (professionnels et familles) et enfants.

Dans tous les lieux d'accueil et chez tous les professionnels, des livres sont à la libre disposition des enfants, et en libre accès, à hauteur d'enfant, en respectant les normes de sécurité. Les livres ne sont pas placés hors d'accès des enfants de peur qu'ils ne les endommagent.

La connaissance des milieux artistiques par les modes d'accueil est primordiale dans la conduite de projets d'éveil artistiques et culturels. De même, l'identification de lieux culturels ressources et des ressources pour mieux connaître l'environnement et la biodiversité apparaît comme un enjeu prioritaire du déploiement d'actions d'éveil artistique et culturel et le développement de projets au contact de la nature. L'offre artistique et culturelle et environnementale est inégale selon les territoires. Néanmoins, la conduite de ces actions d'éveil est possible sur tous les territoires. Elle passe par une circulation des connaissances et des savoir-faire

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

entre les professionnels, les acteurs spécialisés et les parents.

La création d'une culture commune de l'éveil artistique, culturel et à la nature entre professionnels passe par la mise en réseau locale. A ce titre, les collectivités peuvent recenser l'offre d'éveil disponible et des partenaires ressources sur le territoire (annuaire des lieux artistiques, culturels, carte des lieux naturels accessibles…) adaptée à la petite enfance.

Le référentiel présente une **liste non exhaustive et non exclusive des pratiques artistiques et culturelles** en déclinant des critères propres à chaque pratique. **L'accueil mobilise une variété de pratiques, dans des modalités qui varient selon le projet d'accueil et le projet d'établissement.**

Pratiques

Le livre et la lecture

- **Les professionnels guident l'enfant dans la découverte du livre : ils le laissent se l'approprier de manière autonome par l'observation et le toucher, ils lisent à voix haute.** Ces moments peuvent s'accompagner de mise en chanson. Les professionnels peuvent lire plusieurs fois le même livre : les enfants ont le plaisir d'anticiper la suite de l'histoire qu'ils connaissent déjà.

- **Lorsqu'ils racontent une histoire, les professionnels parlent des émotions** des personnages, de ce qu'ils ressentent et lorsque l'enfant est plus grand, ils lui demandent à son tour son ressenti, d'interpréter les émotions des personnages…

- **Le livre présenté à l'enfant est adapté à son âge et à ses besoins** en veillant aux stéréotypes de genre, sociaux qui peuvent être véhiculés. La sélection littéraire peut se penser avec les bibliothèques de proximité. Le fond de la bibliothèque privilégie une représentation égalitaire des filles et des garçons.

- **La lecture est l'occasion de faire un lien avec les familles.** Des moments de lecture avec les professionnels, des intervenants culturels (conteurs, documentalistes, associations de lecture…) ou encore par des personnes âgées peuvent être organisés, en invitant les parents à ces rencontres littéraires. Le mode d'accueil peut mettre en place un système de prêt, une boîte à livres, une bibliothèque libre d'accès.

- Les professionnels peuvent emmener les enfants à la bibliothèque ou médiathèque de proximité.

Les arts plastiques

- **Les professionnels accompagnent l'enfant dans l'exploration de différentes pratiques artistiques** (peinture, modelage, collage, pliage, construction…) utilisant différentes matières (lisses, rugueuses, brillantes, mattes…). Ces pratiques permettent à l'enfant de prendre conscience de l'espace, des volumes et de son corps.

- **Les professionnels élaborent des ateliers « fait maison » dans le respect des règles de préparation et de conservation privilégiant l'utilisation de produits naturels et biodégradables** (ex : pâte à modeler à base de produits alimentaires, recettes de peintures végétales…), qui sont reproduisibles à la maison et permettent ainsi d'inclure les parents et les fratries dans la démarche.

- **Les professionnels encouragent l'intervention directe d'artistes et/ou d'artisans**, la présence d'œuvres d'art dans l'environnement (prêts, reprographies, artothèques…). Les parents peuvent être conviés à ces temps.

- **Les professionnels peuvent emmener les enfants à la rencontre d'artistes et lieux culturels**.

- **Les professionnels aménagent l'espace pour permettre l'exploration artistique de l'enfant** en protégeant les espaces d'éventuelles salissures, par exemple (bâche, tissu de protection…). Ces activités peuvent se dérouler à l'extérieur.

La musique

- **Les professionnels introduisent de la musicalité dans les temps de présence avec l'enfant** (chansons, comptines, jeux de doigts…) tout au long de la journée en fonction des besoins de l'enfant (pour calmer les pleurs, initier un moment collectif, accompagner l'endormissement, par exemple).

- **Les professionnels proposent des musiques d'autres cultures, d'autres variétés ou d'autres langues** en encourageant les parents à partager leur propre culture.

- **Les enfants explorent et manipulent des instruments de musique** avec un souci particulier de la qualité sonore de l'instrument en privilégiant des instruments acoustiques aux instruments électroniques.

- **Les professionnels sont à l'écoute des sons que l'enfant produit avec des instruments ou sa voix. Ils l'encouragent et le félicitent** en laissant l'enfant faire.

- **Les professionnels peuvent détourner des objets du quotidien pour créer un rythme, une mélodie.**

- **Les professionnels évitent le recours à la musique de fond en continu dans les lieux d'accueil,** une musique continue freinant la bonne perception des sons et le développement des interactions langagières.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Les arts vivants

- **Les professionnels accompagnent les enfants dans le mouvement.** Ils peuvent proposer des jeux d'imitation, déguisement, temps d'éveil moteur qui peuvent passer par la danse.

- **Les professionnels peuvent proposer des expériences de spectacles vivants permettant à l'enfant de s'émerveiller et observer. Il a également la possibilité de devenir acteur de la représentation**. C'est dans l'expérimentation et le mouvement que l'enfant se montrera le plus réceptif à la proposition artistique qui lui est faite. **Les parents peuvent être invités à accompagner leurs enfants.**

- **Des artistes peuvent intervenir pour proposer leur pratique aux enfants, adaptée aux enfants.** Ces interventions peuvent s'articuler autour de représentations et performances.

La rencontre du tout-petit avec le lieu culturel

- **Les professionnels peuvent emmener un jeune enfant au musée, dans une bibliothèque, dans un centre culturel, dans un lieu patrimonial de la commune, voir un spectacle ou un monument historique.**

- **Les professionnels et les médiateurs culturels pensent des manières ludiques d'accompagner les enfants à l'éveil artistique**, de stimuler sa curiosité, de l'amener par le jeu, la manipulation et le rire (ex : atelier pâte à modeler au milieu d'une exposition de sculpture, proposition de recouvrir une toile de gommettes après la visite d'une exposition sur le néo-impressionnisme, baby-yoga dans un musée, etc.).

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Deuxième partie : **La relation aux parents**



Principes généraux liés au rôle et à la place des parents

À retenir

- **Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille. L'implication des parents dans le lieu d'accueil et l'établissement d'une relation de qualité entre les parents et les professionnels contribuent au bien-être et à la sécurité affective de l'enfant.**

Les relations avec les parents s'appuient sur des connaissances, des compétences, des valeurs et une posture professionnelle qui s'organisent autour du respect réciproque, de la reconnaissance de la place des parents et de la nécessité de les accompagner avec bienveillance.

La création d'un lien de confiance est favorisée dès la première rencontre, et se poursuit tout au long de l'accueil, tant par une présence répétée des parents au sein des lieux d'accueil que par les échanges quotidiens et par les possibilités d'implication dans la gouvernance.

Les modes d'accueil partagent avec les parents les conditions d'accueil de leur enfant et leur font le récit des temps forts de sa journée. Ces temps de partage réguliers permettent aux parents de découvrir progressivement la réalité du lieu d'accueil.

Les professionnels rassurent les parents sur leurs éventuelles appréhensions à laisser leur enfant. Ils les sensibilisent également dès le début de l'accueil sur le fait que l'enfant construit un lien d'attachement avec toutes les personnes qui répondent régulièrement, rapidement et de façon adaptée à ses besoins, et qu'il n'y a pas de concurrence entre ces personnes. Ce fonctionnement a pour objet chez le nourrisson d'assurer sa sécurité. Il n'y a pas de risque que le professionnel se substitue aux parents ou que le nourrisson « s'attache » plus au professionnel qu'au parent.

Les lieux d'accueil sont également des lieux d'accompagnement des parents, et de réponse à leurs questions, sur la base de l'expérience et de l'expertise des professionnels. Cet accompagnement soutient les parents dans leurs difficultés, leurs doutes, leurs fragilités, leur fatigue, leur apporte une écoute chaleureuse et la compréhension vis-à-vis d'une période de vie qui peut être éprouvante.

Les professionnels partent des compétences des parents, montrent

par l'observation conjointe aux parents ce qu'ils font et comment l'enfant réagit à leur posture, cherchent à comprendre pourquoi les parents agissent de telle ou telle façon avec l'enfant. Ils sollicitent les observations des parents sur la façon dont l'enfant se comporte à la maison.

Les professionnels accompagnent les parents pour trouver une réponse vis-à-vis de difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leur enfant, sans dogmatisme et sans prétendre détenir de vérité définitive.

Les professionnels savent orienter lorsqu'ils détectent chez les parents des signes préoccupants, soit du point de vue de la santé psychique (le professionnel est en mesure de conseiller des orientations vers les partenaires locaux lorsqu'il sent le parent épuisé, présentant des signes d'épisode dépressif etc.), soit du point de vue de la sécurité ou du développement de l'enfant.

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant et pour favoriser la confiance avec les familles, les professionnels **veillent à assurer une certaine continuité entre les principes éducatifs des familles et les principes et approches du lieu d'accueil**, tels qu'ils découlent du référentiel national de qualité d'accueil.

Cette cohérence entre les pratiques parentales et les pratiques professionnelles n'est pas toujours évidente ni intuitive. Il peut exister des décalages entre les exigences des parents et les contraintes organisationnelles du lieu d'accueil, mais aussi entre les attentes des parents et les valeurs des professionnels. Ces décalages peuvent susciter des désaccords et remettre en cause le sentiment de légitimité du parent comme celui du professionnel.

Les professionnels sont à l'écoute des remarques des parents sur leurs pratiques, peuvent les expliquer et les remettre en cause quand elles interrogent des habitudes ou organisations qui ne sont pas les plus favorables à l'enfant.

A l'inverse, les professionnels cherchent à répondre avec souplesse aux demandes des parents mais savent les refuser et expliquer leur refus quand ces demandes contreviennent au bien-être ou au développement de l'enfant, tels qu'ils sont définis par les cadres nationaux.

Que les professionnels soient amenés à accepter, refuser totalement ou partiellement certaines demandes des parents, ils veillent à cultiver avec ces derniers des échanges de qualité dans un cadre de respect mutuel et de coopération centrée sur l'enfant. Ils permettent aux parents d'exprimer leurs besoins, leurs souhaits et leurs interrogations, tout en continuant à placer, au centre du débat, l'enfant tels qu'ils l'observent, leurs interrogations sur l'enfant et en invitant les parents à observer également leur enfant.

Les lieux d'accueil sont les lieux privilégiés à partir desquels doit se diffuser dans le corps social la compréhension des pratiques favorables au développement de l'enfant et à la réponse à ses besoins et la lutte contre les violences éducatives ordinaires.

En ce sens, les professionnels informent les parents des orientations qui guident au niveau national l'accueil des jeunes enfants et de leurs fondements et appliquent deux principes :

1. **Les parents sont dépositaires de l'autorité parentale,** qu'ils exercent sans violence physique ou psychologique. La mise en œuvre par tous les moyens possibles de la continuité éducative, autant qu'elle est possible, respecte l'autorité parentale, est favorable à la sécurité de l'enfant et à la sécurisation des parents.
2. **L'enfant n'appartient pas à ses parents** : il est un sujet de droit, et sa grande fragilité et sa dépendance à l'adulte impliquent une responsabilité collective supérieure pour œuvrer au respect de ses droits. L'intérêt de l'enfant prime de façon systématique le libre choix des parents lorsque ce choix remet en cause le respect des droits ou des besoins de l'enfant.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Accès au lieu d'accueil et participation des parents

À retenir

- **Les parents peuvent accéder au lieu d'accueil, pour les moments de transmission comme pour des moments passés avec leur enfant.**
- **Les professionnels encouragent la participation des parents à la vie du lieu d'accueil (participation à des sorties et activités, café des parents…)**
- **Les établissements d'accueil collectif précisent les modalités de participation des parents à la gouvernance de l'établissement et au travail sur le projet d'établissement.**

Le projet social et de développement durable du projet d'établissement indique les modalités formelles et informelles par lesquelles les parents sont associés à l'accueil, et les modalités de participation à la gouvernance de l'établissement dans le cas d'un accueil collectif (conseil de crèche, comité de suivi, réunion des parents etc…).

En accueil individuel, les assistants maternels précisent dans le cadre du projet d'accueil personnalisé la nature de la participation des parents dans le lieu d'accueil. Ce cadre respecte à la fois le besoin de perception par le parent du lieu où évolue son enfant, le plaisir de l'enfant de pouvoir associer ses parents à ses centres d'intérêts notamment ludiques, mais également le bien-être et la sécurité des autres enfants et l'organisation des activités par l'assistant maternel.

Les parents sont sensibilisés au fait que leur temps de présence, après la phase de familiarisation, est positive pour l'enfant, pour son sentiment de sécurité et de cohérence entre les différentes personnes qui s'occupent de lui

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

- **Le projet social et de développement durable précise les modalités selon lesquels les parents participent à la gouvernance.**
- **Les parents peuvent accéder à l'ensemble à l'ensemble du lieu d'accueil, à l'exclusion des parties privatives du domicile de l'accueillant individuel ou des espaces réservés aux professionnels dans les établissements.**
- **Les temps de transmission se font dans l'espace de vie de l'enfant ou un espace aménagé et non à la porte.**
- **Les temps de séparation du matin sont réfléchis et discutés avec les familles.**
- **Les parents sont encouragés à rester quand ils le peuvent dans le lieu d'accueil.** Le cadre proposé respecte la disponibilité des professionnels, le principe de sécurisation de l'enfant et des autres enfants du groupe, l'intérêt des enfants accueillis, l'organisation des activités, les contraintes de sécurité et de vigilance sanitaire et dans l'accueil individuel la conciliation avec la vie de la famille de l'assistant maternel.
- **L'intégration des parents se fait de manière guidée**. Les professionnels les aident à trouver leur place et l'attitude à avoir vis-à-vis des autres enfants et des personnes présentes.
- **Les professionnels proposent aux parents de participer à des sorties ou activités**.
- **Des temps de rencontre avec les parents et entre parents sont encouragés y compris au sein des modes d'accueil individuels (cafés des parents, événements festifs et/ ou conviviaux…**) pour développer un réseau éventuel d'entraide et nouer des relations sociales entre parents. Pour nourrir ces moments, **les professionnels peuvent évoquer leurs propres actions et réflexions avec les enfants pour faire réagir les parents** et leur donner un sujet commun de conversation sur l'accueil des enfants (explication des pratiques observées dans l'accueil, temps de partage…). Ces moments de convivialité peuvent servir de base pour des actions de soutien à la parentalité, renforçant ainsi la fonction parentale.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

L'allaitement

À retenir

- **Les modes d'accueil soutiennent les mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement, de façon exclusive ou complémentaire. Ils ne demandent pas aux parents de sevrer le bébé avant l'accueil et ne refusent pas de donner du lait maternel.**
- **Les mères peuvent venir allaiter à tout moment de la journée : des espaces adaptés sont prévus à cet effet.**

Les professionnels sont sensibilisés au fait que le taux d'allaitement en France est l'un des plus faibles d'Europe, et que la levée des freins à l'allaitement passe notamment par de meilleures possibilités données aux mères pour poursuivre l'allaitement au cours de l'accueil.

Les professionnels sont sensibilisés au fait que l'allaitement jusqu'à 6 mois puis en complément d'une alimentation appropriée jusqu'à 2 ans ou plus est la forme d'alimentation la plus adaptée au jeune enfant et la plus favorable à sa santé globale. La diversification alimentaire peut se faire à partir de 4 mois et de la même façon que pour les enfants recevant une préparation pour nourrisson réglementée.

La poursuite de l'allaitement est soutenue dans les modes d'accueil. Les mères qui souhaitent continuer l'allaitement pendant la période d'accueil sont explicitement encouragées tant par la communication que par l'organisation matérielle, incluant des espaces dédiés à l'allaitement.

Les professionnels ne demandent pas aux parents de sevrer leur bébé avant l'accueil, que ce soit en mode individuel ou collectif.

Les parents sont informés sur les facilités mises en place pour l'utilisation du lait maternel (conservation, possibilité de l'apporter en cours de journée…).

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

- **Un espace d'allaitement est mis à disposition, qui offre un environnement chaleureux et respecte l'intimité des mères**. Il peut également être proposé aux mères de venir allaiter leur enfant dans l'unité d'accueil.
- **Un protocole est élaboré pour guider les parents et les professionnels sur l'utilisation et la conservation du lait maternel**.
- Les difficultés liées aux séparations répétées au cours de la journée, souvent temporaires, sont discutées avec l'équipe éducative pour trouver des solutions adaptées.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

La communication avec les parents

À retenir

- **Les transmissions sont employées pour faire part aux parents des épisodes marquants de la journée, des résultats des observations quand elles sont conduites, échanger sur les besoins de l'enfant et sur son développement.**
- **Des discussions individuelles plus approfondies ont lieu plusieurs fois par an pour faire le point sur l'évolution de l'enfant.**

Les professionnels créent des conditions favorables à l'adhésion des parents au projet d'accueil ou au projet d'établissement. Même si certaines demandes des parents sont acceptées, refusées ou ajustées, il est essentiel de maintenir un dialogue continu avec eux concernant leur enfant. Ce dialogue doit permettre aux parents d'exprimer leurs besoins tout en gardant l'enfant au centre de la discussion. **Les professionnels partagent leurs observations sur l'enfant et encouragent les parents à observer également leur enfant**.

Une communication quotidienne réciproque de qualité est essentielle. La transmission d'informations par les parents aux professionnels à l'arrivée de l'enfant est aussi importante que la transmission des observations des professionnels aux parents lors du départ quotidien de l'enfant.

Pratiques

- **Les temps d'observation sont utilisés pour enrichir les échanges entre les professionnels et les parents.**
- **Les transmissions permettent d'engager un dialogue avec les parents sur les observations faites concernant l'enfant**, ses besoins et son développement.
- Lorsque des difficultés surgissent dans la relation avec les parents, **les professionnels recentrent systématiquement les échanges sur les besoins de l'enfant et les observations faites.**
- Les transmissions peuvent également servir à rassurer les parents concernant des comportements qui les préoccupent (morsures, agressivité, retrait) et **à signaler les signes inhabituels qui pourraient nécessiter un avis de la part de professionnels de santé.** Il est conseillé de réfléchir en équipe avant de faire part de préoccupations aux parents pour définir la meilleure personne et le meilleur cadre pour évoquer le sujet (accueillant, direction, psychologue…)
- **Les professionnels invitent les parents, lorsque cela est possible, à des temps d'observation conjointe**. Cela permet de discuter de la manière dont l'enfant réagit, d'échanger sur les hypothèses du professionnel, et de voir ce qui fonctionne ou non dans les tentatives pour répondre aux besoins de l'enfant.
- **Les parents sont invités, plusieurs fois par an, à des discussions plus approfondies sur le développement de l'enfant et les observations des professionnels**.
- **La communication n'est pas genrée** (ex. : « vous direz à la maman que… »). Les professionnels veillent à ne pas contacter en priorité la mère plutôt que le père en cas de difficulté ou à ne pas changer la nature de leurs échanges selon qu'il se tient avec le père ou la mère à seule raison de leur genre.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Les demandes et les pratiques parentales

À retenir

- **Les professionnels de l'accueil cherchent autant que possible à trouver des accommodements raisonnables pour permettre d'assurer la continuité avec les pratiques parentales. Lorsqu'ils ne peuvent pas appliquer certaines pratiques favorables à l'enfant dans le lieu d'accueil, ils ne découragent pas pour autant les parents de les appliquer à la maison.**
- **Toute pratique parentale défavorable à l'enfant ou contraire aux principes qui régissent l'accueil observée par les professionnels fait l'objet d'une interpellation et d'un échange.**

Lors de l'inscription dans le lieu d'accueil (crèche ou accueil individuel), les parents sont informés que les professionnels sont présents **pour les accompagner et construire une alliance éducative**.

Un projet d'accueil personnalisé est élaboré avec la famille, en respectant leurs valeurs, tout en étant conforme au projet d'établissement ou au projet d'accueil de l'assistant maternel.

En cas de divergence sur les pratiques éducatives, les professionnels rappellent les principes éducatifs établis par le cadre national, le référentiel de qualité et le projet d'accueil.

Dès le premier entretien, il est précisé que **l'accueil du jeune enfant ne vise pas la scolarisation ni la productivité des enfants** (par exemple, la réalisation de dessins ou d'activités spécifiques). Les lieux d'accueil évitent de susciter chez les parents des attentes excessives concernant les «performances» du jeune enfant et se concentrent sur un développement harmonieux et adapté aux besoins de l'enfant.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

- Les professionnels adoptent une posture professionnelle qui favorise **une écoute attentive et bienveillante**, permettant ainsi aux parents d'exprimer leurs besoins et demandes.

- Les professionnels s'intéressent aux pratiques familiales auxquelles l'enfant est habitué **de manière respectueuse et non intrusive**.

- Les professionnels peuvent envisager des **«accommodements raisonnables»** pour l'accueil de l'enfant, à condition que ces demandes respectent l'intérêt de l'enfant :

  – **Les professionnels ne sont pas tenus de suivre toutes les orientations éducatives des parents.** Ils peuvent refuser des demandes ou des accommodements qui sont irréalisables dans leur contexte d'accueil, contraires au bien-être de l'enfant, ou qui ne s'alignent pas avec le projet d'accueil de l'assistant familial ou le projet d'établissement.

  – **Si les professionnels refusent une demande, ce refus est clairement justifié par l'observation de l'enfant**, son rythme et les pratiques d'accueil en place. Ils invitent les parents à reconsidérer leurs demandes en se basant sur le bien-être et le développement de l'enfant, tels qu'observés concrètement.

  – **Les professionnels cherchent à obtenir l'accord des parents sur les options retenues**. Lorsqu'une modification du rythme de l'enfant est envisagée, la proposition d'un cahier de liaison peut aider à échanger de manière objective.

  – **En cas de demandes insistantes des parents, les professionnels maintiennent un dialogue ouvert** et cherchent des leviers de compréhension mutuelle, sans rupture du dialogue ou argument d'autorité.

  – Si les professionnels n'arrivent pas à convaincre les parents que leur demande est inappropriée, ils peuvent solliciter l'avis de la direction ou de la PMI.

  – **Dans l'éventualité où les pratiques des familles entrent en contradiction avec les principes du cadre national et du référentiel, ou avec la loi (notamment la loi du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires, qui a inséré à l'article 371-1 du code civil les dispositions suivantes : « L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques »), ces pratiques font l'objet d'une interpellation de la part du professionnel, qui est en mesure d'expliquer au parent pourquoi ces pratiques sont défavorables au bon développement de l'enfant**.

- Pour aider les professionnels dans cette tâche, **les lieux d'accueil disposent d'une documentation à destination de tous les parents,**

accessible à tous (FALC, multilingue, explications plus précises pour les parents qui le souhaitent/le peuvent etc.).

- **Dans l'éventualité où les parents formulent une demande qui s'inscrit dans le sens des valeurs du lieu d'accueil et de l'intérêt de l'enfant mais qui peut paraître difficile à appliquer systématiquement** (ex. endormir l'enfant dans les bras), **les professionnels engagent une discussion avec les parents et cherchent autant que possible à respecter cette demande.**

- **Les professionnels ne découragent pas les parents de pratiques favorables au jeune enfant au motif qu'elles rendraient plus difficiles l'accueil** (ex. : poursuite de l'allaitement, endormissement dans les bras à la maison).

- **Les professionnels ne recommandent pas aux parents d'habituer leur enfant à se séparer d'eux** : ils sont sensibilisés au fait que le jeune enfant ne se sépare pas de ses liens d'attachement parentaux, mais en établit d'autres avec les professionnels qui s'occupent de lui, ces liens, lorsqu'ils sont de qualité, se renforçant les uns les autres.

- **Dans l'éventualité où les pratiques de l'accueil posent des difficultés dans les familles** (ex. sieste trop tardive, diversification alimentaire, vêtements tachés…), les solutions sont discutées et envisagées de façon concertée, sans rigidité.

- **Les besoins d'accueil et de régularité des parents sont observés**. En cas d'accueil occasionnel, les lieux d'accueil cherchent autant que possible à inscrire une régularité pour que les parents puissent rencontrer les mêmes professionnels, les mêmes parents et enfants.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Le jugement et le non-jugement

À retenir

- **Les professionnels sont sensibilisés au fait qu'il est inévitable de porter des jugements, et que la posture professionnelle de non-jugement est l'objet d'un travail et d'une construction spécifiques, pour éviter que des jugements spontanés interfèrent dans la relation professionnelle avec la famille.**
- **Les temps et espaces de réflexivité permettent de verbaliser les jugements et les préjugés sur les familles, de les travailler et de les interroger.**
- **Les professionnels s'abstiennent de toute remarque négative ou dévalorisante sur les parents en présence des parents ou des enfants.**

Les professionnels, comme tout individu dans l'ensemble des interactions sociales, ne peuvent éviter de porter un jugement sur les parents, positif ou négatif, sur ce qu'ils sont et sur la façon dont ils se comportent avec leur enfant. La posture de non-jugement n'est pas un donné de la relation mais une posture professionnelle qui résulte d'un travail continu.

Cette appréciation est discutée et verbalisée entre les professionnels, encadrée par des mécanismes de réflexion et de soutien, tels que les réunions d'équipe, les analyses de la pratique professionnelle (APP). Ces outils permettent d'éviter que le jugement des professionnels n'affecte négativement les relations avec les familles ou l'accueil des enfants.

Les professionnels engagent des discussions constructives avec les parents pour aborder les pratiques parentales qui paraissent défavorables à l'enfant. L'objectif est de comprendre les raisons de ces pratiques et d'accompagner les parents vers des méthodes plus adaptées. Cette démarche nécessite une communication respectueuse et empathique, centrée sur le bien-être de l'enfant.

L'accueil d'enfants dont les familles connaissent des difficultés demande un degré de réflexivité et de travail collectif (au sein de l'établissement, avec le RPE, par le biais de l'analyse de la pratique professionnelle…) supplémentaire.

Pratiques

- **Lors de la rédaction du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement, des principes sont inscrits sur le jugement porté sur des parents**. Cela inclut des lignes directrices sur la manière de traiter les observations critiques et de maintenir une attitude respectueuse et professionnelle.

- **Les professionnels s'interdisent tout propos dévalorisant sur les parents en présence de l'enfant mais aussi d'autres enfants**, que ce propos soit adressé à l'enfant ou entre les professionnels.

- **Le jugement porté sur les parents est discuté et travaillé de façon libre dans les réunions d'équipe** et les analyses de la pratique professionnelle.

- **Un travail spécifique est conduit sur les stéréotypes sociaux et culturels** vis-à-vis des types de parents et de familles (familles monoparentales, homoparentales, familles riches ou pauvres, familles d'origine africaine, asiatique etc.) : prendre conscience de ses propres stéréotypes, les nommer, réfléchir à leur incidence sur la façon d'accompagner l'enfant/le parent etc.

- **Les difficultés relationnelles avec les parents** (agressivité ou mépris des parents, agacement du professionnel vis-à-vis du parent…) **font l'objet d'un travail spécifique, vis-à-vis des parents** (entretien avec la direction ou l'animateur de RPE), et **en réunion d'équipe**, notamment avec le psychologue de l'établissement ou qui intervient en RPE (travail en APP notamment : pourquoi ce parent suscite-t-il des émotions si négatives ? comment travailler avec cet élément ?).

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

L'accompagnement à la parentalité

À retenir

- **Les professionnels de l'accueil sont également des professionnels de l'accompagnement des parents, et assurent un rôle d'information, d'accompagnement et de soutien.**
- **Les professionnels encouragent la diffusion auprès de toutes les familles des principes qui guident l'accueil, notamment par de l'observation et de l'action conjointes.**

Les lieux d'accueil sont des lieux privilégiés d'accompagnement et d'information des parents autant que de soutien à la fonction parentale.

Les professionnels accompagnent les parents pour trouver une réponse vis-à-vis de difficultés qu'ils rencontrent avec leur enfant à partir de leur observation ou **par des temps d'observation conjointe, qui invitent les parents à découvrir l'enfant sous un nouvel angle**, par des moments où l'on fait ensemble et où le professionnel montre comment il interagit avec l'enfant, le partage avec les parents des essais qui ont été faits dans le lieu d'accueil.

Pratiques

- **Les professionnels répondent aux questions des parents dans la mesure de leurs connaissances ou les orientent le cas échéant vers un professionnel adapté ou la documentation accessible**. Pour accompagner la réorientation de pratiques parentales contraires aux principes de l'accueil, ils proposent des actions concrètes, circonscrites et progressives (« je vous propose d'essayer le soir 5 minutes de » …)

- **Lorsque l'enfant présente des comportements perturbants pour les parents ou pour les professionnels (morsures, comportements dits agressifs…),** le professionnel, au-delà de l'échange sur les hypothèses par rapport à l'origine de ces comportements**, accompagne les parents dans les démarches de renforcement constructif.** Il est attentif à souligner auprès du parent tous les comportements positifs

de l'enfant, même minimes, et à faire le compte de ses efforts et de ses avancées. **Il ne cherche pas à cacher pour autant les difficultés rencontrées, et l'accompagnement qui est mis en œuvre pour essayer d'y répondre.**

- **Quand le parent a des pratiques contraires à l'intérêt de l'enfant**, il cherche à comprendre le parent, à s'intéresser aux raisons pour lesquelles il met en œuvre telle ou telle pratique, à ce qu'il ressent quand l'enfant pleure, refuse de manger, frappe… Les professionnels peuvent proposer des temps conjoints pour faire ensemble et montrer au parent comment l'enfant réagit à différentes postures ou comportements.

- **En cas de séparation conflictuelle entre les parents, le lieu d'accueil de l'enfant n'est pas un lieu de médiation.** Seul le juge aux affaires familiales est compétent pour trancher un différend entre les parents concernant l'enfant. L'objectif principal reste de placer les besoins de l'enfant au centre des préoccupations. Il est notamment demandé aux parents de préciser l'organisation de la résidence de l'enfant pour permettre un accompagnement adapté et faciliter la gestion de la situation par l'équipe.

- **L'accompagnement à la parentalité au sein des modes d'accueil peut s'élargir à d'autres parents dont les enfants ne sont pas confiés aux modes d'accueil** et inversement, un parent peut être orienté vers un lieu de soutien à la parentalité. Des ateliers parents peuvent être organisés sur des thématiques spécifiques, notamment en fin de journée, et peuvent être ouverts à d'autres parents du quartier.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

L'inclusion de tous les enfants et de leurs familles

À retenir

- **Les professionnels de l'accueil répondent à un principe d'inclusion et accueillent toutes les familles et tous les enfants sans distinction, sauf contre-indication médicale.**
- **Les règles qui guident cet accueil sont celles du droit commun. Néanmoins, une attention renforcée peut être nécessaire, dans l'accompagnement des parents et/ou des enfants, lorsqu'ils présentent des besoins spécifiques.**
- **L'accueil part toujours des compétences des parents lorsqu'ils sont soumis à des difficultés de vie spécifiques, et des compétences des enfants en situation de handicap et/ou atteints de maladies chroniques, pour les renforcer, les soutenir, les encourager et les valoriser.**

L'inclusion est un principe fondamental de l'accueil et guide l'ensemble des pratiques et des organisations. Les enfants et leurs parents sont accueillis sans distinction de genre, d'origine, de niveau social, de conditions de vie, de besoins spécifiques en matière de santé ou de handicap.

Les professionnels de l'accueil sont des professionnels du soin, de l'éducation et du travail social. Ces trois dimensions sont mises en œuvre dans leurs pratiques et dans leurs relations aux parents et aux enfants.

Sauf contre-indication médicale, les professionnels s'emploient à accueillir tous les enfants quels que soient leur situation et leurs besoins spécifiques.

Les familles à besoins sociaux spécifiques

Pour accueillir des familles présentant des besoins sociaux spécifiques, et notamment en situation de précarité, il s'agit :

- d'aller-vers les familles en situation de précarité ;
- de favoriser leur accès aux différents modes d'accueil (critères d'admission en EAJE par exemple)
- de garantir un accueil adapté à ces familles dans les modes d'accueil, et inclusif, évitant toute forme de discrimination.

L'accueil des familles en situation de précarité implique l'ensemble des acteurs engagés dans la politique de la petite enfance. Il suppose que les autorités organisatrices assurent l'information de ces familles, les orientent vers les modes d'accueil et leur proposent des logiques de parcours ; que les besoins spécifiques soient pris en compte dans les critères d'attribution des places ; que les CAF puissent les orienter vers les RPE et/ou les guichets uniques ; que les partenariats soient noués entre les communes et intercommunalités, les CAF et les travailleurs sociaux des départements.

Les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et les modes d'accueil sont familiers des partenariats à construire et des lieux ressources de leur territoire pour pouvoir les solliciter en cas d'interrogations ou y orienter les familles.

Parmi ces lieux figurent, à titre non limitatif :

- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- le service départemental de PMI, notamment les antennes de proximités ;
- la Caisse d'Allocations Familiales pour les prestations familiales et sociales versées aux familles, ainsi que l'accompagnement social effectué par les travailleurs sociaux ;
- le service social de polyvalence départemental ;
- les épiceries solidaires ;
- le service social de la CPAM ;
- les associations à vocation d'insertion ;
- les centres sociaux et socio-culturels ;
- les espaces de vie sociale (EVS) ;
- les guichets uniques ;
- le centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;
- les acteurs sociaux comme le SAMU.

Dans l'accueil collectif, le projet social et de développement durable s'inscrit dans l'analyse partagée au niveau départemental par le schéma départemental des services aux familles, et dans l'analyse des besoins réalisée par l'autorité organisatrice du service public de la petite enfance au niveau local. Il permet d'envisager l'adaptation de l'établissement aux besoins sociaux du territoire, et ses relations avec les partenaires, en se fondant notamment sur une analyse de l'environnement socio-économique d'implantation de l'établissement, de la démographie du secteur, des éléments d'analyse locale offre/besoins. La direction de la crèche prend connaissance du schéma départemental de service aux familles et en partage les principes directeurs avec les équipes.

Dans les relations avec les familles qui présentent des critères de vulnérabilité (précarité, promiscuité dans le logement, isolement, conditions de vie et de travail atypiques…) **peuvent intervenir des sentiments négatifs vis-à-vis de familles qui n'ont pas les comportements attendus par les professionnels** (régularité de l'accueil, interruptions de contrats…).

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Ces difficultés appellent à un travail avec les parents sur le cadre de l'accueil, à un travail des professionnels pour comprendre l'origine des difficultés, et au développement d'une relation et d'un échange centrés sur l'enfant. L'accompagnement des parents, centré sur l'enfant, la mise en contact des parents avec l'expérience vécue du professionnel avec l'enfant, peut favoriser l'installation de la relation éducative. La relation peut par ailleurs s'enrichir de l'information des professionnels sur les difficultés vécues par les parents (conditions de vie, manque de ressources, parcours de vie, méfiance vis-à-vis des institutions…), et d'une réflexion sur les intérêts que représentent le mode d'accueil pour ces familles (cf. L'accueil en horaires atypiques).

Il est recommandé de proposer aux parents un accompagnement personnalisé avec des temps d'échanges réguliers, formels, informels et renforcés avec des points téléphoniques avec des professionnels qui accompagnent la famille en dehors du mode d'accueil. Il est particulièrement important pour proposer l'accueil le plus adapté à l'enfant et à sa famille d'être au fait des évolutions qu'ils connaissent, en prenant en compte leurs conditions de vie. Les familles peuvent avoir besoin d'un soutien renforcé des professionnels de l'accueil du fait de leurs conditions de vie complexes et du cumul d'adversités.

Il est notamment proposé aux parents des temps d'observation conjointe avec les professionnels, favorables aux échanges et à une compréhension de l'enfant, valorisant les compétences parentales et celles de l'enfant.

Les familles allophones et la diversité culturelle

Les familles allophones ou récemment arrivées sur le territoire soulèvent des enjeux pour l'accueil en termes de complexité des relations professionnels-parents, de compréhension des enfants, et de cohérence pour les enfants entre le lieu d'accueil et le lieu de vie. Les enfants qui ne comprennent pas ce que leur disent les professionnels au moment des soins et des activités peuvent par ailleurs manifester davantage de postures d'opposition.

Reconnaître et accueillir la langue des enfants et des parents peut permettre une mise en confiance de l'enfant. Les professionnels comprennent les situations individuelles des parents allophones, les stéréotypes auxquels ils peuvent faire face pour leur assurer un meilleur accompagnement.

Pratiques

- **Les professionnels invitent les parents à rester dans le lieu d'accueil** et à assister spécifiquement à des temps d'accueil afin qu'ils puissent mieux comprendre le quotidien de leur enfant dans son accueil et l'intégrer dans leurs représentations.

- **Les professionnels proposent des outils et ressources à mobiliser pouvant assurer une communication fluide avec les familles** (des plaquettes de communication en français langue étrangère (FLE) « spéciales accueil petite enfance » avec du vocabulaire et phrases clefs pour se comprendre à minima, des imagiers, un cahier de vie nourri de photos de l'enfant au cours des temps forts de la journée nommés en français et dans la langue maternelle, des traducteurs, des médiateurs, des relais communautaires).

- **Des moments de rencontres, des forums, des journées d'accueil des familles sont à privilégier**, les liens parents-professionnels étant d'autant plus importants pour les parents allophones.

- Sauf projet d'accueil spécifique, **la langue du mode d'accueil est le français. Néanmoins, la construction de la relation parent-enfant et d'un lien d'attachement sécurisé se fait de façon privilégiée dans la langue maternelle du parent** : le dialogue avec les parents peut s'orienter vers l'importance de parler sa propre langue avec son enfant, mais d'employer régulièrement avec lui quelques mots de français. Le rapport à la langue s'intègre dans les remarques générales faites sur la sécurisation de l'enfant par la cohérence éducative entre la famille et l'accueil extra-familial : tout ce qui participe à renforcer cette cohérence (entendre sa langue maternelle dans le mode d'accueil, entendre le français dans sa famille) doit être favorisé.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

L'accueil des enfants en situation de handicap et/ou atteints de maladie chronique

L'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou atteints de maladie chronique requiert de disposer des bonnes informations, d'une relation solide avec les partenaires, et des démarches à suivre pour ne pas mettre en danger les enfants et leur apporter l'accompagnement nécessaire.

Pour certains enfants en situation de handicap et/ou atteints de maladie chronique, l'accueil à moins de 3 ans ne nécessite pas de dispositif spécifique, outre une attention renforcée aux besoins de soins et aux difficultés de l'enfant. Néanmoins, certains enfants peuvent requérir un accompagnement particulier des professionnels ou un renforcement des moyens, outre l'éventuel protocole d'accueil individualisé mis en place.

Pratiques

- **L'accueil d'un enfant en situation de handicap et/ou atteint de maladie chronique se fonde sur ses compétences, les montre aux parents, les favorise, les valorise**, et s'adapte à son rythme et ses besoins.

- **Lorsque les besoins spécifiques le justifient, les établissements, en accord avec les financeurs, augmentent le taux d'encadrement ou diminuent le nombre d'enfants accueillis.**

- L'accompagnement graduel des parents, à toutes les étapes du repérage des signes de handicap, s'accompagne **d'un soutien psychologique et un accueil bienveillant vis-à-vis de leurs doutes et émotions** (Cf. Fiche sur le repérage des situations de handicap).

- **La sortie de l'accueil doit être préparée, anticipée, aménagée**, y compris dans le cas où l'enfant continuerait à être accueilli en EAJE/ auprès d'un professionnel de l'accueil individuel après l'âge de 3 ans. La sortie est accompagnée avec des temps aménagés à l'école.

- Les professionnels (assistant maternel, direction d'établissement, Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI), psychologue…) peuvent rencontrer, avec l'accord des parents, les professionnels du lieu où ira l'enfant.

- Dans une logique de continuité, une fiche peut être mise en place suivant l'enfant en situation de handicap tout au long de son parcours.

L'accueil d'enfants sous mesure de protection et d'enfants victimes de violences intra familiales

L'accueil d'enfants faisant l'objet d'une mesure de protection au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) implique des partenariats étroits entre la crèche et les services de l'ASE (éducateurs de jeunes enfants, foyers d'accueil, assistants familiaux), **ainsi que l'instauration d'une relation triangulaire (professionnels de la crèche, travailleurs sociaux de l'ASE et parents) le cas échéant**. Des échanges réguliers et une relation de confiance sont instaurés dans ce cadre triangulaire afin de favoriser le quotidien de l'enfant et son développement.

Pratiques

- **Des partenariats spécifiques sont également mis en place lorsque les professionnels accueillent un enfant victime de violences intrafamiliales. Le dispositif est pensé pour permettre un accompagnement spécifique du parent victime de violence conjugale ou familiale.**
- **Il est recommandé de mettre en place un réseau de psychologues à disposition des professionnels pour les accompagner dans cet accueil.**

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Troisième partie : **Qualité organisationelle**



Principes de la politique qualité au niveau institutionnel

Le pilotage national

Le ministère chargé de l'enfance coordonne le pilotage national de la qualité, notamment pour :

- **Élaborer, suivre et évaluer les orientations et priorités en matière de qualité d'accueil :**

  – **Définir les orientations et priorités des PMI** ;

  – Assurer une **animation nationale du réseau des PMI** ;

  – Assurer un suivi de la qualité des lieux d'accueil, par le biais des remontées des autorités territoriales et des partenaires nationaux.

- **Animer la réflexion autour de la qualité d'accueil pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, avec les partenaires nationaux :**

  – Animer le suivi et l'évaluation du référentiel ;

  – Mettre à jour régulièrement le référentiel de qualité de l'accueil, sur le fondement du dernier état de la recherche, des évaluations conduites dans les établissements et des remontées des autorités territoriales.

- **Mettre à disposition des outils pour soutenir les acteurs aux différents échelons dans leur démarches d'amélioration de la qualité d'accueil** : outils d'évaluation, guide de contrôle, documentation sur le dernier état des connaissances en matière de développement et de besoins du jeune enfant.

- Assurer la coordination avec les autres services des ministères sociaux, en particulier en matière de protection de l'enfance et de santé de la mère et de l'enfant, et avec les autres ministères et opérateurs parties prenantes de cette politique, à savoir :

  – **Le ministère chargé de l'éducation** pour mettre en œuvre les travaux relatifs à la continuité éducative pour les enfants de moins de 6 ans ;

  – **Le ministère chargé de la culture,** pour conforter les partenariats en matière d'éveil culturel dès le plus jeune âge ;

  – **Le ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle,** pour conforter les travaux sur l'inclusion des enfants dont les parents s'inscrivent dans un parcours d'insertion ;

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

  – **Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,** pour favoriser les conventionnements et partenariats entre les lieux d'accueil, les lieux de formation des professionnels et les universités et laboratoires de recherche ;

  – **La branche famille de la sécurité sociale,** pour assurer la cohérence entre la politique qualité déterminée au niveau national et les modalités de financement déterminées par la branche Famille.

Le pilotage local à l'échelon départemental

Le préfet et le président du conseil départemental, en lien avec le directeur de la CAF, élaborent chaque année, à l'échelon du département, **le plan annuel** départemental d'inspection et de contrôle **des modes d'accueil** et structurent les modalités opérationnelles d'échanges d'information sur les contrôles qu'ils conduisent. Ils présentent chaque année aux membres du CDSF (Comité départemental des services aux familles) le bilan du plan de contrôle.

- **Le comité départemental des services aux familles (CDSF) :**

Le CDSF pilote l'axe petite enfance du schéma départemental des services aux familles. Il travaille sur la qualité de l'accueil, tant collectif qu'individuel. Le schéma départemental soutient l'amélioration continue de la qualité d'accueil en s'appuyant sur les conventions territoriales globales (CTG) et sur les schémas de maintien et de développement de l'offre d'accueil. L'ensemble de ces documents de planification indiquent les réponses apportées aux familles présentant des besoins spécifiques.

Le CDSF contribue à la lutte contre les pénuries de professionnels et à la restauration de l'attractivité des métiers. Il participe à la remontée des indicateurs relatifs aux emplois de la petite enfance, travaille sur la promotion de la filière petite enfance auprès des partenaires, et apporte son soutien aux démarches d'amélioration de la QVCT.

Le CDSF contribue à la diffusion et à l'appropriation du référentiel qualité auprès des autorités organisatrices, et analyse l'adéquation entre l'offre proposée à l'échelon départemental en matière de soutien des professionnels, d'analyse de la pratique et de partenariats entre le réseau d'accueil et les partenaires de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, et les objectifs de qualité.

- **Le conseil départemental :**

Le conseil départemental propose, par l'intermédiaire de son service de PMI, une offre de service d'accompagnement, de soutien et de conseil, en complément des activités de contrôle. Toutes ces activités sont orientées vers l'application et l'appropriation des principes et des

pratiques de la qualité. Les équipes pluridisciplinaires sont favorisées au sein des PMI pour appréhender l'ensemble des dimensions de l'accueil.

Les professionnels des services de PMI sont formés au dernier état des connaissances en matière de développement de l'enfant et à la législation en vigueur pour l'accueil individuel et collectif.

Les services de PMI accompagnent et soutiennent les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques. Il est recommandé d'organiser une réunion collective entre les services de PMI et le réseau des assistants maternels au moins une fois par an, notamment pour informer sur l'évolution de la législation et des recommandations en matière d'accompagnement des enfants. **Une réunion collective annuelle entre les services de PMI et les professionnels de l'accueil collectif peut également être organisée.**

Le pilotage local à l'échelon de l'autorité organisatrice

Les communes ou intercommunalités sont autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Lorsqu'elles comptent plus de 3 500 habitants, elles exercent obligatoirement la compétence de soutien à la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

À ce titre, elles mettent en œuvre toutes les actions nécessaires pour soutenir la cohésion et la montée en compétences de la communauté éducative des moins de 3 ans, favoriser l'amélioration continue de la qualité dans tous les lieux d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés, et pour s'assurer de l'application et de l'appropriation du référentiel national de qualité d'accueil.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Prévention de la maltraitance intrafamiliale et institutionnelle

À retenir

- **L'ensemble des lieux d'accueil formalisent la conduite à tenir en cas de suspicion de maltraitance. En accueil collectif, les protocoles dédiés couvrent les situations de maltraitance intrafamiliale comme de maltraitance institutionnelle.**
- **Les professionnels connaissent les circuits en cas de suspicion de maltraitance (information préoccupante, signalement) et y ont recours lorsque les situations se présentent.**
- **La maltraitance institutionnelle fait l'objet d'un travail spécifique dans les dispositifs de réflexivité (réunions d'équipe, formations, analyse de la pratique professionnelle…)**

Les lieux d'accueil sont des lieux privilégiés de repérage et de prévention de la maltraitance intrafamiliale, de diffusion auprès des parents des pratiques les plus favorables au développement des enfants et de lutte contre les violences éducatives.

À cette fin, les établissements et services d'accueil disposent, en application de l'article R2324-30 du code de l'action sociale et des familles, d'un **protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant. Ce protocole décrit notamment les conduites attendues dans le cadre de suspicions de maltraitances intrafamiliales, et dans le cadre de maltraitances au sein du lieu d'accueil (maltraitance institutionnelle).**

Les modalités d'élaboration du protocole et du projet d'accueil permettent de conduire une réflexion avec les professionnels pour formaliser les attentes en matière d'interactions avec les enfants.

Les professionnels de l'accueil individuel sont en mesure d'expliciter la conduite qu'ils tiennent dans ces situations, sans qu'une formalisation écrite sous la forme d'un protocole puisse être exigé d'eux. Les PMI et les RPE les accompagnent dans cette réflexion.

L'ensemble des professionnels connaissent le vocabulaire et les notions associés à la maltraitance et aux violences éducatives (définition du chapitre IX du code de l'action sociale et des familles ; démarche nationale de consensus pour un vocabulaire partagé

de la maltraitance des personnes en situation de vulnérabilité ; loi du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires).

Les démarches contribuant à la réflexivité des professionnels et des lieux d'accueil (réunions d'équipe, supervision, analyse de la pratique professionnelle) **incluent une réflexion régulière sur la maltraitance, en particulier sur la maltraitance institutionnelle**.

Dans ce cadre, **les directions des EAJE et les services qui concourent à l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel s'assurent que les sentiments des professionnels vis-à-vis des enfants qu'ils accueillent (préférences, aversion, exaspération…) soient reconnus et discutés**, et que ces sentiments et émotions fassent l'objet d'un travail spécifique.

Pratiques

- **Les professionnels sont formés aux signes pouvant conduire à une suspicion de maltraitance intrafamiliale**, dont les violences sexuelles, et sensibilisés aux facteurs de risque ;
- **Ils sont informés de la conduite à tenir en cas de suspicion de maltraitance, et des procédures pour adresser une information préoccupante** ;
- **Les professionnels connaissent les interlocuteurs à contacter** en cas de suspicion de maltraitance ;
- **Les professionnels sont informés de la conduite à tenir dans le cas où ils se sentiraient en situation d'épuisement ou d'exaspération**. Cette conduite est formalisée par la direction de l'établissement, ou expliquée par la PMI dans le cas de l'accueil individuel ;
- **Le dispositif de remontée des incidents est formalisé au sein des établissements**, pour identifier la conduite à tenir en cas de comportement d'un collègue qui interpelle ;
- **Dans l'accueil individuel, l'interlocuteur dédié au sein de la PMI est identifié** ;
- **Les parents sont informés de la personne ou service à contacter en cas de difficulté ou de réclamation à adresser**. Le numéro de l'interlocuteur dédié au sein de la PMI est communiqué aux parents et, dans l'accueil collectif, affiché à l'entrée de l'établissement.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Les pratiques organisationnelles

À retenir

- **L'organisation interne offre une visibilité sur les plannings, prévoit les modalités de remplacement des absences et les départs en formation.**
- **Les professionnels construisent une planification des journées** *a minima* **de façon quotidienne et hebdomadaire (temps de la journée, propositions faites aux enfants…).**
- **Les démarches de réflexivité et de recul sur l'activité sont mises en place de façon régulière selon des modalités variées (réunions d'équipe ou de réseau, analyse de la pratique, supervision…).**
- **La pluridisciplinarité est mise en œuvre dans les établissements d'accueil, et proposée aux professionnels de l'accueil individuel par les professionnels chargés de l'animation du réseau.**

Dans l'élaboration de l'ensemble des documents relatifs à l'accueil collectif, les directions s'assurent d'impliquer les équipes pour assurer leur adhésion.
Les documents obligatoires (le règlement de fonctionnement et ses protocoles, le projet d'établissement, qui comprend le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social et de développement durable…) **peuvent s'appuyer sur des guides de rédaction mais ne sont pas standardisés :** ils s'appuient sur les spécificités du public accueilli, du bâtiment, de l'équipe, et font l'objet d'une réflexion conduite au sein des structures.

Les directions formalisent notamment :

- **L'organisation interne du travail** (modalités d'accueil et d'intégration des professionnels, missions et rôles de chacun, déroulement des journées, principes d'élaboration des plannings) ;
- **Les informations à donner aux nouveaux arrivants et les modalités d'accompagnement et d'intégration**, ainsi que les modalités d'accompagnement et d'intégration des stagiaires et apprentis ;
- **Les modalités pour le remplacement des professionnels, y compris en urgence**. Une documentation spécifique est prévue pour faciliter l'intégration rapide des remplaçants. Les actions mises en place en cas d'absence ainsi que les règles de fermeture éventuelle de l'établissement sont exposées aux parents dès le début de l'accueil. Les

professionnels volants ne sont pas prévus a priori dans les plannings indépendamment de situations de remplacement effectif.

Les plannings répondent aux besoins de planification et de visibilité pour les professionnels, et présentent l'alternance des temps de travail et des temps de pause. Il est recommandé qu'ils soient communiqués dans leur état prévisionnel à l'équipe au moins un mois avant leur mise en place, et ils sont alignés avec le projet éducatif et discutés régulièrement avec les équipes. Un planning de continuité de service est élaboré pour gérer les absences.

Le planning annuel identifie le nombre d'adultes intervenant sur un même groupe d'enfants. Le planning quotidien permet de visualiser quels professionnels s'occupent de quels enfants à un moment donné, en cohérence avec l'organisation de la référence.

Pour les temps de sieste, les plannings prennent en compte la nécessité de disposer de professionnels qui puissent rester dans l'espace de vie avec les enfants qui ne dorment pas.

Les établissements favorisent le fait que les professionnels chargés de l'accueil des enfants ne réalisent pas les tâches d'entretien. Lorsque leur organisation les contraint à leur faire réaliser ces tâches (hors entretien léger lié au travail éducatif : débarrasser la table, ranger les jouets…), **ces tâches sont prévues en dehors du temps de présence des enfants.**

Dans l'accueil individuel, les modalités de congés et de départ en formation sont discutées avec les parents dès la négociation du contrat et prévues en début d'accueil. La possibilité de recourir à un autre professionnel en cas d'absence ou de maladie doit être approuvée par les parents et spécifiée dans le contrat d'accueil, travaillée avec la PMI et abordée le cas échéant avec le RPE, qui peuvent notamment proposer des modalités d'organisation pour faciliter le départ des professionnels. Le cas échéant, un contrat de travail est établi entre les parents et l'assistant maternel remplaçant.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques

Planification des journées et des semaines

- **Les professionnels de l'accueil travaillent la planification des journées, *a minima* sur une base quotidienne et hebdomadaire. Ce travail est retracé dans un document de planification** qui décrit l'organisation de la journée, la nature des propositions faites aux enfants, les alternances de temps variés (jeu libre, itinérance ludique, activité semi-dirigée, sorties…), les routines et transitions, les professionnels présents. Aucun formalisme spécifique n'est exigé pour ce document. Les PMI et le cas échéant les RPE peuvent accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans l'élaboration de leurs planifications.

- La planification des activités n'est pas faite en fonction de sphères du développement (moteur, cognitif, sensoriel…), mais en envisageant la variété des propositions faites aux enfants.

- La planification est adaptée de façon souple, en continu, aux réactions des enfants, aux goûts qu'ils expriment, aux analyses des observations. Elle ne constitue pas un programme appliqué de façon stricte.

Formation continue et démarches de réflexivité

- **En accueil individuel, le planning annuel de travail des assistants maternels inclut des temps dédiés à la formation continue** : cet aspect est défini avec les parents dès le début de l'accueil. Les modalités de formation peuvent inclure des temps organisés dans les RPE (conférences, ateliers, mises en situation, analyse de la pratique professionnelle), du partage entre pairs et soutien professionnel.

- Les RPE proposent notamment aux professionnels de l'accueil individuel :
  - Des journées pédagogiques ;
  - De l'analyse de la pratique professionnelle ;
  - Des temps d'observation conjointe des enfants et de réflexion sur l'analyse de l'observation, en lien avec la planification quotidienne et hebdomadaire.

- **L'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant s'assure que soient proposées aux professionnels de l'accueil individuel des temps réguliers d'observation conjointe des enfants dans des structures collectives** (RPE, ou à défaut en EAJE, école maternelle…). Elle s'assure également, en lien avec la PMI, que les professionnels de l'accueil individuel aient un contact qu'ils puissent appeler pour être écoutés dans leurs difficultés sans jugement : les professionnels sont informés de ce contact.

- **En accueil collectif, les établissements sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.** Les directions et gestionnaires offrent

une diversité de supports pour permettre aux professionnels de réfléchir à leurs pratiques :

– **Des réunions d'équipe**, qui permettent d'échanger sur l'organisation, l'aménagement et la vie quotidienne de la structure, ainsi que de partager l'analyse des observations (voir fiche consacrée à l'observation) et de mettre en œuvre la planification des journées et des semaines.

– **Des journées pédagogiques**, qui comprennent des formations ou échanges sur les pratiques d'accueil et les connaissances métier liées à ces pratiques.

– **Des temps dédiés à la formation continue, qui incluent de la formation en présentiel.** Le gestionnaire, sur la base de l'entretien professionnel, met en œuvre pour chaque professionnel un plan de qualification ou plan de montée en compétence, dans le cadre de la formation continue.

– **De l'analyse de la pratique professionnelle**, assurée par des professionnels extérieurs à l'établissement et formés au développement de l'enfant, à l'accompagnement des parents, à la dynamique de groupe et à la méthodologie de l'analyse de la pratique. Ces séances se font sans la présence de la direction.

Pluridisciplinarité

- **Les établissements d'accueil collectif mobilisent de façon régulière des professionnels spécialisés (par exemple : psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, art-thérapeutes, conteurs, musiciens, etc.) pour participer à l'accueil des enfants.**
- Ils établissent des liens avec divers équipements du territoires (musées, conservatoires, bibliothèques, ludothèques, école maternelle, centres sociaux, associations) pour développer des projets communs.
- Ils favorisent des actions et projets inter établissements, ou entre l'établissement et les professionnels de l'accueil individuel du territoire.
- **Dans l'accueil individuel, les professionnels favorisent dans leurs sorties quotidiennes avec les enfants la participation à la vie sociale et aux équipements du territoire. Dans les villes qui en disposent, les relais petite enfance (RPE) et les autorités organisatrices construisent des partenariats et informent les professionnels des possibilités existantes** : organisation de matinées, documentation et annuaires de partenaires, notamment dans le domaine social, handicap et santé mentale, parcours petite enfance dans des lieux culturels…

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant
Avril 2025

Qualité des emplois et conditions de travail

À retenir

- **Les établissements s'engagent dans des démarches d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Ils veillent en particulier à la prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques psycho-sociaux, aux possibilités de disposer d'espaces de pause et de répit avec du matériel adapté (canapés, fauteuils, tables basses…) et associent régulièrement les professionnels à la réflexion sur les conditions matérielles de travail.**

Le gestionnaire, en collaboration avec la direction des établissements :

- **Assure un suivi régulier des postes vacants et anticipe les besoins de recrutement** en fonction du potentiel développement de l'activité ;
- **Répond aux enquêtes du CDSF concernant les pénuries de professionnels** et les besoins futurs ;
- **Met en œuvre une stratégie de recrutement et de fidélisation** alignée avec le projet d'établissement, qui inclut l'accueil d'apprentis et de stagiaires, la réflexion sur les déroulements de carrières et les pratiques de recrutement, et une stratégie de formation continue.

Pratiques

Qualité de vie et conditions de travail

- Le projet d'établissement prévoit une série de mesures pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des professionnels :

– **Les équipes sont régulièrement consultées sur les conditions matérielles de travail**, et leur expertise d'utilisateur est prise en compte lors des travaux réalisés dans les établissements.

– **Les établissements disposent d'une salle de pause distincte des espaces de travail, isolée des salles de vie des enfants**, qui permet aux

professionnels de se restaurer et de se reposer, et le cas échéant d'organiser les réunions. **Lorsqu'ils ne disposent pas d'une salle dédiée, l'espace mis à disposition à cette fin présente le matériel nécessaire à des temps de répit (sièges, table…).**

- **Les directions mettent en œuvre des actions de prévention de l'épuisement, des risques psycho-sociaux et des douleurs professionnelles.** Elles sensibilisent régulièrement les professionnels sur les postures à adopter en prévention des douleurs et troubles musculo-squelettiques, et disposent du matériel ergonomique adapté : tabourets à hauteur d'enfant, escaliers pour l'espace de change, matériel confortable pour les salles de vie et les espaces de sommeil. Ils mettent en œuvre les actions nécessaires pour permettre aux professionnels de travailleur sur leurs émotions en prévention de l'épuisement (voir fiche dédiée, « Les émotions des adultes »).

- **Le document unique d'évaluation des risques professionnels inclut une section sur l'exposition aux bruits (cris, pleurs) et les risques associés**. Ce document est régulièrement actualisé en impliquant les équipes.

En accueil individuel, les RPE et les PMI informent et sensibilisent les professionnels sur la prévention des douleurs, des troubles musculo-squelettiques et des risques psycho-sociaux, les postures adaptées et le matériel adéquat. Ils conseillent les professionnels sur l'aménagement de leurs espaces d'accueil, et les informent sur les solutions pour l'acquisition de matériel ergonomique.

Ce référentiel est le vôtre !

Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Pratiques managériales en accueil collectif

À retenir

- **Les personnes exerçant des fonctions de direction sont formées au management et aux connaissances métier sur le développement de l'enfant, tant à la première prise de poste qu'en formation continue.**
- **Les personnes exerçant des fonctions de direction s'engagent dans des démarches de réflexivité (travail sur les compétences psychosociales, analyse de la pratique, travail en réseau sur les pratiques managériales…).**

Le projet d'établissement est le socle des principes de management.
Il aborde la question des attitudes éducatives et permet d'accompagner tout professionnel vers ce qui est attendu. L'encadrement communique de façon claire sur ce projet et sur les modalités prévues pour son suivi.

Le gestionnaire ou les membres de son équipe sont régulièrement présents dans les lieux d'accueil et sont associés avec les équipes à la réflexion sur les pratiques et sur la qualité de l'accompagnement des enfants.

Toutes les personnes exerçant une fonction de direction suivent une formation initiale au management ou s'engagent dans une formation continue. Leurs compétences et connaissances sont régulièrement actualisées. La formation des managers inclut une mise à jour régulière des connaissances sur le développement de l'enfant, de façon à accompagner les équipes dans le travail quotidien.

Les personnes exerçant une fonction de direction travaillent sur leurs émotions et développent leurs compétences socio-émotionnelles et psychosociales, par le biais de séances de l'analyse de la pratique professionnelle pour les directions ou de tout autre dispositif poursuivant les mêmes objectifs.

Des dispositifs sont mis en place pour permettre des échanges réguliers entre directions de différents établissements (analyse de la pratique professionnelle pour les directions, réunions de réseaux, réunions de territoires, projets inter-établissements, valorisation de projets portés au sein d'un établissement auprès d'autres structures, mentorat, évaluations croisées…).

Une évaluation annuelle peut être proposée à chaque professionnel. En complément de cette évaluation, **des points réguliers, tant individuels que collectifs, sont réalisés par la direction au long de l'année**, pour suivre l'évolution des compétences, identifier les besoins de formation ou d'accompagnement.

Les établissements favorisent le positionnement des agents sur des missions de référents, sur le portage de projets ou d'actions, en fonction de leur expérience, de leur diplôme, de leurs appétences et compétences.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

Référentiel national de la qualité d'accueil
du jeune enfant
Avril 2025

Qualité environnementale

À retenir

- **Les EAJE et les professionnels de l'accueil individuel s'engagent dans des démarches écologiques et de qualité environnementale avec le double objectif de s'inscrire dans les objectifs globaux de transition écologique, et de favoriser la santé globale de l'enfant.**
- **Ils appliquent l'ensemble des recommandations des autorités nationales relatives à la santé de l'enfant et à la qualité de l'environnement.**

Les modes d'accueil participent au développement complet et global de l'enfant : ce sont aussi des lieux de soins, de prévention et d'éducation à la santé. La qualité de l'environnement participe à la santé globale des enfants et à la qualité de leur développement.

Pratiques

- **À cette fin, les établissements :**
  - **Appliquent les dispositions du référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;**
  - **Appliquent les recommandations des autorités nationales sur le plan environnemental, notamment en matière de qualité de l'air et de substances chimiques.**
- **Les établissements d'accueil du jeune enfant comme les professionnels de l'accueil individuel :**
  - **Favorisent l'accès à des matières végétales variées**, dans l'espace extérieur de l'établissement ou à l'occasion des sorties, et évaluent le bénéfice-risque des différents végétaux pour éclairer les choix en matière de végétalisation des lieux de vie ;
  - **S'inscrivent dans une démarche écologique et de prévention**

sanitaire, notamment dans le cadre de la démarche SSR (supprimer, substituer, réduire), dans le respect des normes existantes :

- **Ils favorisent des ateliers « fait maison »**, à partir de produits naturels (en proscrivant les huiles essentielles), et suppriment les produits ludiques qui dégagent des substances chimiques ;

- **Ils favorisent la seconde main pour les jouets comme pour le mobilier en vérifiant qu'ils sont adaptés aux différents âges des enfants accueillis**, « *dès lors que ces biens ne présentent pas de danger pour la santé des enfants (tel que les bisphénols, les phtalates…) et respectaient les normes françaises de sécurité à la date de leur première utilisation* » (référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage), et informent les parents des possibilités existantes pour avoir accès à du matériel ludique et éducatif de seconde main en privilégiant les matériaux naturels comme le bois ;

- **Ils évitent les contenants alimentaires en plastique**, au profit de contenants en matière inerte (inox, verre, porcelaine), et proscrivent leur utilisation pour réchauffer des aliments ;

- **Ils mettent en place des protocoles de gestes rafraîchissants** (ex. drap au sol avec une bassine) **en cas de forte chaleur**, prévoient un ombrage dans les espaces extérieurs et intérieurs, et ne recourent à la climatisation qu'en cas d'insuffisance des gestes rafraîchissants ;

- **Ils emploient des protocoles et produits d'entretien plus respectueux de l'environnement et de la santé** (vinaigre blanc alimentaire, bicarbonate de sodium, savon à base d'huile végétale…), limitent l'usage de produits en aérosols et en spray et cherchent à réduire le nombre de produits ;

- **Pour le change, ils privilégient de l'eau et du savon simple et suppriment l'usage de produits cosmétiques et nettoyants : lingettes, lait de toilette, eaux parfumées et autres produits sans rinçage.** Les recommandations sont de privilégier les couches non blanchies au chlore et certifiées avec des encres naturelles, comprenant une liste d'ingrédients courtes, ou les couches lavables ;

- Ils privilégient une hygiène des mains par lavage à l'eau et au savon simple, et limitent d'utilisation du gel hydroalcoolique dans des cas exceptionnels (ex.: absence de point d'eau).

- Ils s'engagent dans une démarche de réduction des déchets, et limitent notamment les objets à usage unique (cotons, essuie-tout, mouchoirs…) au profit de tissus réutilisables ou de matières biodégradables ou compostables ;

- Ils s'engagent dans une démarche de réduction de l'utilisation de l'eau, en appliquant de bonnes pratiques notamment pour la machine à laver le linge et la machine à laver la vaisselle (mise en route lorsque le contenant est plein).

- Ils s'engagent dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, notamment en appliquant de bonnes pratiques d'aération au quotidien pour un bon renouvellement de l'air des locaux.

Cette liste de pratiques est non limitative, et sans préjudice des autres démarches écologiques et environnementales mises en place par les établissements ou les professionnels de l'accueil individuel.

Dans les établissements collectifs, l'ensemble des professionnels sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces démarches.

Ce référentiel est le vôtre !
Complétez cette fiche et remontez vos idées, bonnes pratiques, exemples d'activités, de cas pratiques et de situations type à l'adresse nationale du service public de la petite enfance, **sppe@sante.gouv.fr**, pour enrichir les ressources mises à disposition de tous les professionnels de France.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDACTION : DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
CONCEPTION GRAPHIQUE : DICOM DES MINISTÈRES SOCIAUX
CRÉDITS PHOTOS : GETTYIMAGES
ÉDITION : MAI 2025